



VILLE DE BALMA

Séance du Conseil Municipal

en date du lundi 2 Juin 2014 – 20 H 30

- Date de la convocation _____ **27 mai 2014**
- Lieu de la réunion _____ **Hôtel de Ville**
- Président _____ **Vincent TERRAIL-NOVÈS, Maire**
- Secrétaire de séance _____ **Monsieur Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA, Conseiller Municipal**

Étaient présents :

- | | | | |
|-----|--------------------------------|-----|--------------------------------------|
| 1. | Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES | 17. | Madame Myriam ADDI-DUPUY |
| 2. | Madame Sophie LAMANT | 18. | Madame Anne MASSOL |
| 3. | Monsieur Michel BASELGA | 19. | Monsieur Bernard GODARD |
| 4. | Madame Véronique RODRIGUEZ | 20. | Madame Lydie LENOBLE |
| 5. | Monsieur Jean-Jacques CAPELLI | 21. | Madame Marguerite BATUT |
| 6. | Madame Valérie FLORENT | 22. | Monsieur Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA |
| 7. | Monsieur Pierre-André POIRIER | 23. | Madame Nicole TOURTEL |
| 8. | Monsieur Henri VIDAL | 24. | Monsieur Jean AIPAR |
| 9. | Monsieur François GINESTE | 25. | Monsieur Alain FILLOLA |
| 10. | Monsieur Fabien LEMAGNER | 26. | Monsieur Laurent MERIC |
| 11. | Madame Fabienne DARBIN-LANGE | 27. | Madame Christine BARBIER |
| 12. | Madame Florence DUTERNE | 28. | Monsieur Marcel GUIDERDONI |
| 13. | Monsieur Olivier GOURICHON | 29. | Madame Marie TANIS |
| 14. | Monsieur Marc VERNEY | 30. | Monsieur Jean-Pierre LORRE |
| 15. | Madame Virginie NOWAK | 31. | Madame Mathilde PREVEL |
| 16. | Monsieur Stephan LA ROCCA | | |

Étaient excusés :

- | | | |
|----|-----------------------|--------------------------------------|
| 1. | Madame Corinne RIGOLE | Procuration à Madame Sophie LAMANT |
| 2. | Madame Thérèse PICHON | Procuration à Monsieur Alain FILLOLA |

- Départ de Monsieur Alain FILLOLA, Monsieur Laurent MERIC, Madame Christine BARBIER, Monsieur Marcel GUIDERDONI, Madame Marie TANIS, Monsieur Jean-Pierre LORRE, Madame Mathilde PREVEL après le vote du compte administratif 2013 (pas de procurations)

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Je déclare ouverte la séance du Conseil Municipal. Monsieur Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA, acceptez-vous d'être le secrétaire de séance ?

Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA

Avec plaisir Monsieur le Maire.



Appel effectué par Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Merci Monsieur AMINE-MOTILVA.

Mesdames et Messieurs, je vous demande d'abord de vous prononcer sur le **procès-verbal du 24 avril 2014**. Avez-vous des remarques ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? **C'est approuvé à l'unanimité.**

FINANCES, GESTION ET ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES, VIE ÉCONOMIQUE

1. Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2013 du budget principal et du budget annexe de la Régie des transports

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Nous allons passer au premier point de l'ordre du jour qui concerne l'approbation du compte de gestion et du compte administratif de la ville 2013 puis nous examinerons le compte administratif et le compte de gestion de la régie transports 2013. Je vous propose de faire cela dans la foulée mais auparavant, je voudrais vous indiquer que nous allons donner quitus sur l'exercice 2013. C'est une année d'exercice accomplie par l'équipe en place précédemment, c'est donc un contexte assez particulier. Nous devons, avec la majorité municipale nous prononcer sur un exercice que nous n'avons pas accompli. Je vais donc passer la parole à Marc VERNEY qui va vous faire un point sur ce compte administratif de la ville année 2013.

Marc VERNEY

Merci Monsieur le Maire. Effectivement, nous allons revenir en arrière pour regarder l'exécution du compte administratif de l'équipe précédente, qui faisait suite au budget primitif de l'année 2013.

Un petit rappel sur notre calendrier pour vous permettre de positionner les différents temps qui interviennent dans la construction d'un budget : au mois de décembre 2013, a eu lieu le débat d'orientation budgétaire, débat au cours duquel, dans cette enceinte, dans cette assemblée, avons parlé des orientations de l'année 2014, de l'année à venir. Au mois de janvier 2014, c'est le budget 2014 qui a été présenté et voté. Lors du Conseil Municipal du 24 avril, nous vous avons présenté les taux puisque, forts des informations que nous communiquent les services fiscaux, nous avons été en mesure d'élaborer les taux 2014. Nous avons voté la stabilité des taux, si vous vous en souvenez, c'était le 24 avril 2014 et aujourd'hui, nous regardons le compte administratif, l'exécution du budget de l'année dernière, budget exécuté par l'équipe sortante. Nous verrons les excédents qui sont issus de ce compte administratif et que nous serons amenés à intégrer dans un budget supplémentaire qui sera présenté probablement à l'automne 2014.

Vous savez que notre budget est composé de deux sections, comme toutes les communes : une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Nous allons balayer des deux sections qui sont de nature différente : la section fonctionnement c'est l'exécution, c'est la vie quotidienne de la Mairie alors que l'investissement, c'est davantage la prospective, l'évolution, ce sont les grands projets qu'une équipe en place décide de conduire.

S'agissant de la **section de fonctionnement**, nous allons commencer par détailler les **recettes** : les recettes réelles avec quelques éléments chiffrés, et les grandes lignes du contenu des différents chapitres.

Le premier chapitre : produits de services pour 1 166 747 €. Nous trouvons dans ce chapitre, les produits issus des crèches, des haltes-garderies, de la restauration scolaire, du cimetière, de l'état-civil ; ce sont les produits directement facturés par notre commune.

Le deuxième chapitre concerne les impôts et taxes : il est très important puisque, vous le voyez, il s'élève à 12 382 361 €. Il est constitué des impôts directs – taxe d'habitation – foncier sur le bâti et le non bâti, les reversements de l'attribution de compensation par la Communauté Urbaine. Vous savez que l'ancienne taxe professionnelle aujourd'hui est collectée par la Métropole et nous est reversée sous une dénomination qui s'appelle « attribution de compensation ». Elle est significative puisqu'elle représente un peu plus de 6 millions d'euros sur ce chapitre de 12 millions. Nous trouvons également un élément important, c'est la dotation de solidarité communautaire de Toulouse Métropole et enfin des recettes additionnelles telles que les droits de mutation.

3^{ème} chapitre : les dotations et participations : nous y trouvons principalement la DGF dont nous reparlerons. La DGF est la dotation globale de fonctionnement qui nous est versée par l'État à laquelle s'ajoute les prestations de CAF, notamment nous y trouvons la partie « fond d'amorçage concernant les nouveaux rythmes scolaires » soit au total 3 112 917 €. On trouve ensuite des atténuations de charges. Ce sont principalement des remboursements par la Sécurité Sociale concernant les arrêts maladie de certains de nos collaborateurs donc 235 651 € et enfin d'autres produits : locations de salles, loyer de la Planète bleue, des redevances GRDF pour 76 830 € soit des recettes réelles de gestion qui s'élèvent à 16 974 507 €. A ces recettes de gestion, viennent se rajouter deux postes importants : les produits financiers, vous le voyez, c'est relativement faible : 29 638 € c'est la part des intérêts qui nous sont remboursés par la Métropole au titre d'emprunts que nous avons contracté en 2001 et que nous avons transféré à la Métropole en 2009. Nous continuons à porter dans nos livres, dans notre compte administratif ces emprunts et ils nous sont remboursés par la Métropole, on les trouve donc en « produits financiers ». Enfin, très important, nous trouvons des produits exceptionnels, ils sont significatifs, ils s'élèvent à 3 millions d'euros, c'est la grande gymnastique des opérations dans les comptes des municipalités puisque il s'agit de vente de terrains. Ces 3 millions correspondent à deux terrains un terrain Laborie aux alentours de 2 300 000 et le terrain avenue des Arènes pour 690 000 euros. On va voir que ces produits vont être transférés en investissement. Ils sont vendus, on les trouve en recette de fonctionnement et vous verrez que les écritures d'ordre, nous les ferons transiter à la section d'investissement, ce sont des obligations liées à la comptabilité publique. Après les recettes, les dépenses : sur le compte administratif 2013, nous trouvons les charges à caractère général : ce sont l'ensemble des charges de gestion quotidienne de la Mairie : on trouve principalement tout ce qui est énergie, électricité, les achats de prestation, des entretiens de terrains, des contrats et des prestations de service, de l'alimentation pour 3 877 982 €. Nous trouvons en second lieu le poste le plus significatif qui est le plus important : les charges de personnel, c'est la totalité des charges de personnel pour 9 216 876 €. Nous trouvons au chapitre 65 c'est-à-dire « autres charges de gestion » tout ce qui concerne les subventions versées aux associations ou au CCAS mais également les indemnités versées aux élus. Enfin, au chapitre 14, « atténuation de produits » nous avons le fond de péréquation horizontale également la taxe liée à la loi SRU, vous savez qu'au titre de la loi SRU qui nous impose d'avoir 20 % de logements sociaux, nous avons des pénalités lorsque nous n'atteignons pas ces ratios, pénalités qui tombera à zéro les deux prochaines années. Nous avons donc un total de dépenses de gestion qui s'élève à 14 650 470 €. Sur ces dépenses de gestion, se rajoutent les charges financières. Il s'agit principalement des intérêts de nos emprunts, c'est le budget de fonctionnement qui va porter les intérêts de nos emprunts puisque la partie « capital » de nos emprunts sera portée par la section « investissement ». Plus des charges exceptionnelles pour 89 360 € soit un total de dépenses réelles qui s'élève à 15 169 330 €. Je vous propose de voir la synthèse de la section de fonctionnement parce que, au-delà des recettes de fonctionnement et des dépenses réelles de fonctionnement que je viens de vous présenter, on trouve des opérations d'ordre. Ce sont des opérations qui amènent à faire des transferts d'écriture, soit au sein d'une même section, soit entre sections. Par exemple que, si je prends les terrains dont je vous ai parlé toute à l'heure, vendu pour 3 millions d'euros, nous les retrouvons en recettes réelles de fonctionnement soit dans les 20 millions. Nous avons une dépense d'ordre que l'on trouve dans les 4 175 556 € puisqu'ils vont être transférés par cet intermédiaire là à la section d'investissement, et nous avons également en recettes le report de l'année 2012 qui s'élevait à 600 000 € puisqu'en 2012 nous avons réalisé un excédent global de 1 260 000 € de mémoire pour lesquels nous avons décidé d'affecter 600 000 € à la section de fonctionnement. Donc on se retrouve avec des recettes totales de fonctionnement de 21 043 493 € et des dépenses de fonctionnement à hauteur de 19 344 886 €, soit un résultat et c'est fondamental d'avoir un résultat positif de la section fonctionnement. C'est avec ce résultat positif que nous allons participer, faire l'autofinancement de la section d'investissement mais

également payer le capital de la dette, puisque je vous ai parlé précédemment. Nous aurons à payer dans la section investissement le capital de la dette. Donc, au titre de l'année 2013, un résultat de la section de fonctionnement qui s'élève à 1 698 607 €. Pour mémoire, il était de l'ordre d'un peu moins de 2 200 000 € l'année dernière. On peut déjà noter une baisse de 600 000 €. Voilà pour la section de fonctionnement.

Je vous propose maintenant de passer à la **section d'investissement** plus simple.

En terme de **recettes**, on a des subventions à hauteur de 691 898 €, il s'agit de subventions d'investissement qui sont en provenance du Conseil Général principalement pour les équipements que nous sommes en train de construire ou que nous avons construit en 2013, puisque nous sommes au compte administratif. Nous avons des dotations à hauteur de 487 131 € : dans ces dotations, nous allons trouver le FCTVA, c'est le retour TVA, c'est-à-dire que, dans une commune, on paye tout TTC s'agissant du fonctionnement. En revanche, toute dépense qui concourt à l'accroissement du patrimoine communal, donc en section investissement permet d'avoir un retour, un remboursement de TVA ce qu'on appelle la FCTVA. Nous récupérons 16 de ces 20 % on les récupère 2 ans plus tard. Donc là, il s'agit du retour TVA de l'année 2011 de fait. Nous avons ensuite d'autres recettes : il s'agit de la part de capital que nous rembourse Toulouse Métropole, vous avez vu tout à l'heure que nous avons transféré une compétence à la Métropole toulousaine mais que nous portions encore dans notre compte administratif l'emprunt. La Métropole nous rembourse la part de capital à la section d'investissement à hauteur de 1604 880 €. Cela va s'éteindre progressivement et enfin nous avons levé en 2013 2 170 980 € d'emprunt. La commune a emprunté 2 170 980 € en 2013 pour un total de recettes qui s'élève à 3 484 889 €. Je vous propose de passer à la partie dépenses d'investissement, là c'est plus simple. Je vais vous les détailler : il y a des dépenses d'investissement à hauteur de 9 593 556 €. Je vais vous décrire les investissements qui ont donné lieu à ce montant, ils sont décrits dans les planches suivantes et enfin, le remboursement du capital de la dette à hauteur de 792 829 € soit un total des dépenses réelles de 10 386 385 €.

Avant de faire le bilan de la section d'investissement, on va juste balayer les principales réalisations que l'on trouve dans les dépenses d'équipement de l'année 2013 : il y a, au niveau du cœur de ville, en 2013 la part qui est comprise dans le cœur de ville qui s'élève à 4 731 023 €, et il y a le quatrième groupe scolaire, le groupe scolaire José Cabanis pour lequel nous avons une plus petite part c'est 1 581 413 €. Ensuite, d'autres investissements : extension de l'Hôtel de ville pour un montant de 913 404 €, la maison de la petite enfance à hauteur de 670 970 €, le réaménagement des berges du Noncesse en 2013 à hauteur de 287 667 €, l'aménagement de bâtiments : 113 175 €, des menuiseries et des travaux à l'hôtel de ville pour 232 995 €, les écoles pour 102 700 € et enfin du matériel informatique, du mobilier, des éléments divers pour 214 162 €. Voilà les postes principaux qui étaient présentés toute à l'heure dans le total de 9 593 556 €. Si on fait le bilan maintenant de la section d'investissement, on se retrouve avec les recettes réelles que je viens de vous présenter et les dépenses réelles auxquelles se rajoutent les écritures d'ordre que l'on trouve dans les transferts de fonctionnement. Vous les voyez affichées à hauteur de 5 270 686 € pour les recettes d'ordre et 1 531 793 € pour les dépenses d'ordre mais également des affectations de 2012 à hauteur de 1 567 599 € et l'excédent de la section d'investissement de l'année 2012 qui s'élevait à 413 668 €. Soit un total de recettes qui s'élève à 10 706 843 €, un total des dépenses qui s'élève 11 918 178 € et donc un résultat négatif sur la section d'investissement pour un montant de 1 211 335 €.

Nous allons agréger les excédents et le déficit que je vous présente et nous allons y agréger une troisième notion que sont les restes à réaliser (RAR). Les restes à réaliser sont des opérations écrites dans la section investissement de l'année 2013 mais qui n'ont pas donné lieu encore à décaissement ou encaissement et donc on se retrouve avec les restes à réaliser en dépenses à hauteur de 1 063 640 € des restes à réaliser en recettes de 1 146 593 €, soit un excédent de ces RAR à hauteur de 82 953 €. Alors maintenant, on va pouvoir agréger ces 3 postes.

Vous retrouvez :

- l'excédent de fonctionnement : 1 698 606 €,
- le déficit de la section d'investissement : 1 211 335 €,
- l'excédent des RAR : 82 953 €,
- soit un excédent de l'année 2013 qui s'élève à 570 224 €

et dont nous verrons l'affectation dans le cadre du budget supplémentaire dont je vous ai parlé tout à l'heure qui sera présenté à l'automne probablement.

Pour information et surtout pour rappel, l'année dernière à la même époque sur le compte administratif 2012, l'excédent affecté s'élevait à 1 260 000 €. Nous voyons donc, là aussi la tendance lourde de l'évolution de nos chiffres.

Nous pouvons juste regarder deux ratios importants :

- L'encours de dette ramené à l'épargne brute. L'épargne brute est dont l'épargne que nous réalisons sur la section de fonctionnement. Il est intéressant de regarder finalement combien d'années il faudrait si nous affectons la totalité de notre épargne brute au désendettement de la commune. Nous ramenons l'épargne brute (1 910 407 €) à l'encours de dette 2013 (9 323 816 €) et nous nous rendons compte que si nous affectons la totalité de notre économie sur la section de fonctionnement (c'est-à-dire que nous ne ferions rien du tout mais uniquement rembourser), nous mettrions un peu moins de 5 ans pour rembourser la totalité de l'emprunt, ce qui est un chiffre très bon.
- Il est également important de regarder l'annuité de la dette. Il s'agit du cumul des intérêts et du capital. Vous avez vu tout à l'heure que les « intérêts » sont dans la section de fonctionnement et le « capital » dans la section investissement. L'annuité est l'ensemble des deux. C'est donc le crédit qui est remboursé tous les ans. Nous remboursons 1 060 227 € tous les ans. Si nous le ramenons à notre épargne brute, 55 % de notre épargne brute suffirait à couvrir l'annuité de la dette, ce qui est un chiffre plutôt très correct aussi. C'est sur la photo de 2013.

Avant de passer au vote Monsieur le Maire, je vous propose d'enchaîner très rapidement sur le budget des transports ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Oui.

Marc VERNEY

Compte tenu du fait que nous sommes propriétaires d'un bus avec son activité, nous avons donc un budget transports.

Ce budget est très simple et très facile à comprendre. Il n'a pas de section investissement. Il n'a qu'une section de fonctionnement.

En recettes, une subvention de la Mairie provenant du budget principal et qui est octroyée à la régie des transports à hauteur de 43 669 €. Avec cette somme, nous payons le carburant, l'entretien matériel, des frais de télécommunications, le chauffeur qui y est détaché, et bien évidemment les deux s'équilibrent parfaitement. Le total des dépenses s'élève lui aussi à 43 669 €.

Je vous propose ce budget des transports puisque nous en avons l'obligation en tant que propriétaire de ce bus.

Vous ayant donné acte de la présentation du compte administratif, ayant constaté la concordance des résultats tels que je vous les ai présentés avec ceux du compte de gestion établi par le Receveur, je vous propose de reconnaître la sincérité des restes à réalisés tels que je vous les ai présentés tout à l'heure et enfin que le résultat définitif tel que présenté, avec 570 224 € qui seront repris au budget supplémentaire 2014.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Merci Monsieur VERNEY pour la présentation très claire. Veuillez nous excuser pour cette avalanche de chiffres mais c'est l'exercice obligé. J'ouvre donc le débat. Qui demande la parole ? Monsieur MERIC ?

Laurent MERIC

Merci Monsieur le Maire. Par rapport à votre présentation, Monsieur VERNEY, je voudrais revenir sur un chiffre avec lequel vous compariez le résultat de l'année 2013 à celui de 2012. La différence entre les deux années, est qu'en 2013, il y a eu un emprunt ce qui n'avait pas été le cas en 2012, et donc il est préférable que le résultat soit moindre, ceci prouve que l'emprunt a été limité au strict nécessaire.

Je voudrais également revenir sur ces éléments que vous avez qualifiés de bons et je vous en remercie. Il s'agit de la gestion que nous avons assurée jusqu'à présent des finances de la commune que nous voyons là, et c'est la dernière année de la gestion de l'équipe précédente.

Nous avons également pour habitude de mettre en exergue la chaîne de l'épargne qui est un point important montrant la santé financière de notre commune. En reprenant les chiffres que vous avez

indiqués des recettes de gestion courante et des dépenses de gestion courante, nous avons une épargne de gestion de 2 330 000 €. Il faut retirer des intérêts de la dette de 429 000 €, retirer également le capital de la dette de 792 000 €. Nous arrivons à une épargne nette de 1 100 000 € qui est la même épargne nette que l'année précédente et qui retrouve les niveaux de 2009, sachant que 2010 et 2011 étaient des années exceptionnelles avec des recettes exceptionnelles. Donc, nous sommes dans de bons niveaux d'épargne nette et de chaîne de l'épargne comme vous l'avez indiqué tout à l'heure.

Je voudrais également faire un focus sur la dette qui apparaît dans ce compte administratif. Elle s'élève cette année à 9 923 000 €. Lorsqu'on la ramène cette dette au nombre d'habitant de notre commune, cela représente 674 € par habitant alors que les communes équivalentes à la nôtre sont entre 10 000 et 20 000 habitants ont une dette de 955 €. Vous avez également indiqué les ratios, donc je n'y reviendrai pas.

On peut rajouter un ratio qui est intéressant, c'est le coefficient d'autofinancement courant que nous avons également pour habitude de porter à la connaissance du Conseil Municipal. Ce ratio concerne les dépenses réelles de fonctionnement avec le remboursement du capital de la dette divisé par le produit de fonctionnement réel et qui s'établit à 0.93, exactement comme l'an dernier, en fonction des chiffres que vous nous avez annoncé. Ce ratio doit être inférieur à 1 pour être en bonne posture, ce qui est le cas également cette année. Voici le bilan que nous tirons et donc nous voulons évidemment à l'issue de cette présentation du compte administratif 2013, le dernier de l'équipe précédente, saluer votre présentation Monsieur VERNEY, Monsieur le Maire, et vous remercier de cette présentation.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Merci Monsieur MERIC. D'autres interventions, s'il vous plaît ? Monsieur POIRIER ?

Pierre-André POIRIER

Un commentaire Monsieur MERIC. Vous aviez indiqué qu'il y avait eu des années exceptionnelles en termes de revenus, de recettes. 2013 a été aussi une année exceptionnelle en terme de cession d'actif et de patrimoine, puisque deux terrains ont été cédés à hauteur de 3 000 000 €, ce qui améliore sensiblement le résultat de l'année. Donc, il ne faut pas non plus l'ignorer parce que lorsque l'on fait cette opération. On la fait une fois et donc, on se prive de la refaire par définition une fois suivante.

Donc, il n'en demeure pas moins que s'il n'y avait pas eu ces deux cessions d'un montant conséquent, nous n'en serions pas arrivés au résultat actuel et notamment de l'excédent affecté? sensiblement amélioré de ce fait. Alors, malgré les explications que vous venez de donner, tant sur la section de fonctionnement, que la section de fonctionnement, nous notons une dégradation. Merci.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Merci Monsieur POIRIER. Monsieur MERIC ?

Laurent MERIC

Oui, Monsieur POIRIER. Pardonnez-moi mais lorsque l'on fait le compte administratif, des recettes et des dépenses exceptionnelles, il y en a tous les ans, régulièrement. Et lorsque l'on parle des dépenses de gestion courante, c'est hors dépenses et produits exceptionnels. Donc, nous les avons sortis de ce calcul. Et lorsque je vous parle des deux années, c'était hors produits et dépenses exceptionnelles. Elles étaient exceptionnelles dans le sens où nous avons créés la communauté urbaine de Toulouse Métropole qui avait vu la dissolution de deux syndicats, le SIVU de Quint-Fonsegrives et le SITROM. Nous avons donc réparti les biens du ménage, ce qui nous avait fait des recettes exceptionnelles qui étaient intégrées dans le compte de gestion. Au cours de la mandature précédente, nous avons également vendu des terrains notamment rue Saint Jean et sur Vidailhan, rappelez-vous. Monsieur BASELGA s'en rappelle bien. Ils n'étaient pas intégrés au compte de gestion puisque ce sont des produits exceptionnels. Donc, mon analyse demeure exacte.

Pierre-André POIRIER

Je pense que pour être exacte, il fallait qu'elle soit complète, et en mentionnant ceci. Merci beaucoup.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Merci. D'autres interventions ? Oui, Monsieur FILLOLA.

Alain FILLOLA

C'est un point important, si vous me le permettez Monsieur le Maire. Et j'invite Monsieur POIRIER à lire avec attention les documents que vous nous fournissez. Il est très clair que lorsque l'on parle de la chaîne de l'épargne. Lorsque Monsieur MERIC nous l'a présentée. Elle est hors éléments exceptionnels. Pensez-vous que c'est en intégrant les éléments exceptionnels, c'est hors éléments exceptionnels. Je voudrais que vous le compreniez bien car nous le retrouverons à d'autres périodes. Ce sont donc les recettes et les dépenses réelles qui n'intègrent pas les éléments exceptionnels.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Merci. Monsieur CAPELLI ?

Jean-Jacques CAPELLI

Vous avez raison Monsieur FILLOLA d'apporter toutes ces précisions et je crois que les gens ici présents ce soir ont bien compris que toute cette comptabilité des Mairies est quelque chose d'assez complexe et assez hermétique pour le commun des mortels. Mais ils ont quand même compris une chose et ils savent une chose, c'est qu'un budget cela s'équilibre. D'un côté, il y a des dépenses et de l'autre des recettes. Jusque là, tout le monde suit. Ce qui est particulier dans l'année 2013, c'est que l'équilibre entre recettes et dépenses, on l'a fait très justement avec 3 millions de vente de terrain.

Alain FILLOLA

Décidément. Excusez-moi Monsieur CAPELLI, mais ce que vous dites est faux...

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Merci de bien vouloir le laisser terminer.

Jean-Jacques CAPELLI

Si elle avait manqué, nous aurions dû la remplacer par un emprunt évidemment. Donc, l'emprunt qui au 31 décembre 2013, comme nous l'avons vu tout à l'heure, n'aurait pas été de 9 300 000 € mais de 12 300 000 €. Et ce n'est pas fini. Cette année, en 2014, nous clôturons l'exercice 2013. Mais il y a des investissements qui dans la ville sont faits et qu'il faut payer. Vous savez combien il faut emprunter cette année pour payer ces investissements : 6,7 millions. Si on ajoute aux 12 millions, les 6 millions, nous allons nous retrouver avec un endettement qui dépasse les 15 millions. Cela veut dire quoi ? En un exercice, en 2014, nous aurons passé l'endettement de la Mairie de 9 300 000 € à plus de 15 000 000 €. C'est assez énorme et cela fait plus de 60 % d'augmentation. On sait tous dans les ménages que quand on augmente l'endettement de 60 %, cela fait beaucoup. Et cet endettement en l'augmentant de 60 %, il va falloir que l'on paie en 2014 et dans les années à venir 450 000 € par an de plus de remboursement de crédit par rapport à aujourd'hui. Aujourd'hui, nous payons tous les ans 1 300 000 € de crédit à rembourser. Les balmanais doivent le savoir. A partir de l'année prochaine, il faudra rembourser 1 750 000 €. Quand vous dites Monsieur MERIC, et vous avez raison, la situation est bonne, et vous avez ajouté, je vous en remercie « jusqu'à présent ». Je suis en train de dire que ce que vous nous laissez n'est pas brillant. Je vous remercie.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Chers collègues, il s'agit du compte administratif 2013. Je vous propose de revenir sur l'année 2013. Je vais vous donner la parole Monsieur FILLOLA. Et ensuite, nous passerons au vote de ce compte administratif régie des transports et compte administratif ville.

Alain FILLOLA

Je voudrais dire à Monsieur CAPELLI que je comprends son raisonnement et son argumentation. Mais je vous invite à nous le réserver lorsque nous parlerons du budget supplémentaire qui viendra conforter le budget primitif que nous avons voté récemment avant les élections municipales. Pour l'instant, nous sommes ici pour acter le compte de résultat qui marque la situation financière de la ville au 31 décembre dernier. Ce compte de résultat montre une situation financière excellente, une épargne nette de très bon niveau. Peu de communes peuvent se prévaloir d'une épargne nette de ce niveau, remboursement fait des emprunts. Et si vous le voulez bien, nous aurons le débat sur les financements qui ont été faits sur ces investissements, dans les mois qui suivront lorsque vous nous présenterez le budget supplémentaire, et surtout vos perspectives en matière financière pour les années à venir. Mais ce qui doit clôturer ce qui était de ma responsabilité et de celle de l'équipe qui m'entourait jusqu'aux dernières élections, c'est le document qui nous a été présenté et nul ne peut nier

que ce document sauf à être de mauvaise foi, ou à ouvrir une polémique, et ce n'est pas le moment de le faire, mais ce qu'il faut acter c'est que ce document montre une situation financière de très bonne qualité. Tous les ratios prudentiels sont bons. Toutes les comparaisons qui figurent dans le document, qu'il s'agisse du montant des dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population / 1 196 € à Balma pour une moyenne de 1 179 €. Monsieur CAPELLI, si cela ne vous intéresse plus ce que je dis, vous me le dites et je m'arrête. Mais c'est à vous que je parle. Je ne sais pas si vous avez compris et je me permets de douter d'ailleurs. Je continue. Le produit des impositions directes avec des impôts bas et un produit d'imposition relativement bas, les recettes réelles de fonctionnement 1 440 € pour 1 323 €, etc... pardon, mais allez-y, terminez votre propos...

Vincent TERRAIL-NOVÈS

S'il vous plait !

Alain FILLOLA

Mais on peut quitter la salle, parce que si les réunions du Conseil Municipal doivent se dérouler de cette façon, c'est simple, nous vous laisserons entre vous.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Mais Monsieur FILLOLA... !

Alain FILLOLA

Non, je termine.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Attendez, ici, c'est moi le Maire et c'est moi qui organise les débats. Donc, je vous demande de terminer, et vous terminez. Voilà. Maintenant, je vous indiquais que je vous donnais la parole. Et donc, je vous invite à poursuivre votre propos quand bien même il y a des protestations dans la salle.

Alain FILLOLA

Je demande à la salle de ne pas faire de commentaires. Ce n'est pas comme cela que ça marche et c'est interdit.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Finissez vos propos.

Alain FILLOLA

Le taux des ratios prudentiels qui marque le compte administratif est bon. L'épargne nette est de très bon niveau. Après nous aurons effectivement à débattre de la question des investissements qui ont été faits sur cette ville au cours de ces dernières années et qui doivent être financés effectivement. Cela posera la question de la dette et vous donnerez votre point de vue Monsieur CAPELLI. Nous donnerons le nôtre par rapport à cela effectivement. Nous sommes ici pour nous prononcer sur ce document. Je vous remercie Monsieur VERNEY d'avoir acté qu'il était de qualité.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Je vous propose de passer au vote Mesdames et Messieurs. Monsieur FILLOLA, je vous invite, comme la règle l'impose, à quitter la salle, puisqu'il s'agit du compte administratif qui était sous votre responsabilité.

Alain FILLOLA

Par contre, je suis porteur de la procuration de Madame PICHON qui va voter le compte administratif.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Bien sur.

Mesdames et Messieurs, concernant ce compte administratif, je voudrais tout de même vous indiquer qu'habituellement le groupe d'opposition que je dirigeais ne votait pas le compte administratif puisque nous ne votons pas le budget. Aujourd'hui la situation est particulière et nous n'allons pas courir le risque d'avoir un blocage au niveau de notre collectivité et donc nous allons voter ce compte administratif mais je me réserve tout de même la possibilité à l'issue du vote, en dehors du débat, de

vous dire la vision qui est la mienne et de vous dire quelles seront dans les mois à venir les conséquences de ce compte administratif.

Je vous propose de mettre aux voix ces comptes administratifs. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Nous votons Monsieur MERIC. Mais dites-moi.

Laurent MERIC

En général le débat intervient avant le vote.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Oui.

Laurent MERIC

C'est la tradition jusqu'à présent. Vous nous indiquez que nous votons et que vous intervenez ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Oui, nous votons sur le compte administratif, et après je donnerai aux balmanais qui sont des citoyens intéressés par la vie de la commune la vision qui est la nôtre. Je ne suis pas élu pour gérer le passé. C'est un compte administratif concernant un exercice passé. Je suis élu pour gérer l'avenir et à partir de ce compte administratif qui constitue un socle et des fondations, nous allons construire l'avenir, mais je dois dire quelle est la vision que je vois et que mon équipe porte sur ce compte administratif. Nous en avons débattu. Vous avez pu vous exprimer. A présent, je vous propose de passer au vote et ensuite je donnerai mon point de vue, Monsieur MERIC.

Laurent MERIC

Simplement votre point de vue nous intéresse, groupe minoritaire, avant de procéder au vote.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Monsieur MERIC, je mène les débats et je vous propose de passer au vote des **comptes administratifs « régie des transports » et « ville »**. Qui vote contre ? Qui s'abstient. **C'est approuvé à l'unanimité.** Je vous remercie et vous pouvez faire entrer Monsieur FILLOLA.

Je me suis peu exprimé Mesdames et Messieurs car il s'agissait du compte administratif 2013. Il n'en demeure pas moins que le résultat de ce compte administratif a des conséquences sur l'année en cours et sur les années à venir. Monsieur VERNEY a indiqué un certain nombre de ratios. Je voudrais dire pour information - puisque nous discutons du budget et des finances - que je suis là en exercice en train de commenter des résultats passés. Mais j'aimerais vous dire sur quelles bases nous allons construire l'avenir. Donc, Monsieur VERNEY, si vous voulez bien terminer sur l'année 2014 qui est donc hors débat et hors compte administratif, je vous donne la parole pour information.

Marc VERNEY

Merci Monsieur le Maire. Effectivement, on peut faire dire beaucoup de choses aux chiffres. Nous venons de voir les chiffres 2013, qui sont la photo du passé. Comme je vous l'ai dit, c'était bien. Ce qui est intéressant maintenant c'est de regarder l'avenir et de le regarder dans une dimension de dynamique parce que les finances sont une chose et la gestion en est une autre. Je crois que vous n'aviez pas manqué de nous le rappeler. La gestion, c'est prévoir. Là, je suis obligé de constater et de partager avec l'ensemble de nos collègues l'inquiétude qui est la nôtre concernant l'absence de prévisions qui a prévalu dans l'élaboration de la gestion de nos finances sur les dernières années. Je vais étayer mon discours puisqu'il n'a pas d'intérêt s'il n'est pas factuel. Vous parlez de la chaîne de l'épargne tout à l'heure et je vous propose d'y revenir. Nous allons regarder l'évolution de l'épargne brute. C'est quoi ? C'est la différence entre nos recettes de fonctionnement et nos dépenses de fonctionnement. Je vous en ai parlé tout à l'heure et je vous ai dit l'importance que cela avait puisque cela sert à rembourser l'intérêt du capital de la dette et à auto-financer les futurs investissements. Lorsque l'on regarde l'évolution dont vous avez là les années 2010 à 2014. On voit que l'épargne brute de notre commune a chuté de 23 % entre 2011 et 2012, de 8 % entre 2012 et 2013 et on s'attend à une baisse de 17 % sur nos prévisions de 2014. Gérer c'est prévoir, bien évidemment nous anticipons. Pourquoi ? Nous avons bien évidemment essayé de comprendre quelles étaient ces explications. Mais cela dit, l'équipe en place avait ces explications puisque vous ne manquiez pas de nous alerter à l'époque finalement sur l'effet de ciseau dans lequel nous nous trouvons, mais vous allez voir que c'est en fait un double effet de ciseau.

Premier point, nos recettes ne vont faire que baisser. Vous n'êtes pas sans savoir que l'État aujourd'hui prévoit de réduire le soutien qu'elle apporte aux collectivités locales. Il y a eu un pacte de confiance en 2014 puis un pacte de stabilité. Ce sont de jolis petits noms. Tout cela pour dire que les collectivités devront participer à hauteur de 12 500 000 €. Lorsque l'on regarde l'impact sur la DGF de la Mairie de Balma en 2017, l'impact sera de 500 000 €, malgré une hausse prévisible de la population qui amène une augmentation de la DGF ; mais quoiqu'il en soit, la DGF va globalement baisser à hauteur de 500 000 € sur l'année 2017, donc progressivement de 2014 à 2017. Dès 2014, nous allons en ressentir les conséquences.

Deuxièmement, les compensations fiscales. Jusqu'à maintenant, l'État donnait des compensations fiscales sur la taxe d'habitation et la taxe foncière, qui également vont être à la baisse; Le fond de péréquation intercommunal qui amène à rééquilibrer entre communes riches et pauvres pour aider les communes les moins aisées. Pour la commune de Balma, cela amenait une atténuation de produit à hauteur de 25 000 € en 2013, 84 000 € en 2014, 122 000 € en 2015, 177 000 € en 2016, 184 000 € en 2017.

Nous avons parlé de l'attribution de compensation de la Métropole qui va nous amener une réduction à hauteur de 84 000 € par an. Donc, nos recettes vont s'effondrer. Pas particulièrement à Balma ; je pense que toutes les collectivités vont être soumises à cela. Vous ne manquez pas de nous alerter mais nous à Balma, nous allons le prendre de plein fouet. Nous allons prendre une augmentation considérable des dépenses car, dès lors que nous faisons des investissements – un 4^{ème} groupe scolaire, un cœur de ville, des installations - mécaniquement, cela engendre des frais, des charges. Et malgré une économie de 300 000 € d'économie que nous allons faire avec nos propres moyens. Nous allons avoir une augmentation des dépenses de fonctionnement à hauteur de 400 000 € en 2014. Voici donc la conséquence. C'est une épargne brute qui va s'effriter. Mais ceci est gênant car c'est avec cette épargne brute que nous allons payer la dette, donc l'annuité de la dette. Or, que va-t-il se passer pour notre dette ? Elle va augmenter ; nous avons déjà engagé 2 millions d'euros l'année dernière, on vient de le voir. Cette année, nous avons engagé 2 500 000 € ; nous allons probablement engager 2 millions à la fin de l'année. Et encore, quand je dis engager, ce sont des emprunts, et encore un million d'euros l'année prochaine. Donc, nous nous retrouvons dans une situation où nos recettes s'effritent, nos dépenses explosent mécaniquement et en plus la dette explose aussi avec la nécessité d'avoir une épargne brute qui serait plutôt solide pour être en mesure de faire face à nos annuités de dette. Donc, nous allons nous retrouver dans une situation extrêmement critique et je peux vous dire que c'est une alarme que je cherche à partager avec vous. Et je vous propose de regarder sur les beaux ratios que nous avions toute à l'heure, je vous disais qu'ils étaient beaux ces ratios, nous étions à 4.88 sur la capacité de désendettement mais si vous regardez en 2014, alors que notre encours de dette va flamber de 37 %, que notre épargne brute va plonger de 17 % et bien notre beau ratio de 4.88 il va monter à 8.10. Ah c'était beau en 2013 ! Mais en 2014 cela va être très moche ! D'accord, car rien n'a été anticipé, parce que rien n'a été prévu et de la même manière, notre ratio d'endettement qui était à 55 %, sympathique, qui nous donne le sourire, en moins de 12 mois ou en 12 mois, il arrive à 89 %. Voilà, donc, aujourd'hui, on va travailler encore plus finement ces chiffres parce que vous imaginez bien, qu'avec les chiffres, il n'est pas question de leur faire dire n'importe quoi, on va les travailler sérieusement, on va lancer une opération d'audit sur nos finances mais d'ores et déjà on peut vous annoncer que le prévisionnel du compte administratif 2014 et les perspectives du budget balmanais est inquiétant, très inquiétant.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Merci Monsieur VERNEY. Vous avez bien compris que les chiffres qui sont annoncés pour l'année 2014 sont des chiffres qui sont annoncés alors que nous, nous n'avons engagé aucune démarche, ce sont des chiffres qui sont engagés à périmètre constant et donc, l'opposition municipale se félicitait des bons chiffres de 2013 mais on devait aussi les mettre en perspective pour l'année 2014 parce que c'est à partir des chiffres de 2013 et du début de l'année 2014 que nous, majorité municipale, nous allons bâtir notre projet. Et lorsque nous regardons effectivement les chiffres de 2014 et bien c'est une augmentation très très importante de l'endettement pour financer les travaux qui sont en cours, cœur de ville et quatrième groupe scolaire et qui donne très peu de marge de manœuvre à notre action municipale et je voulais l'indiquer parce que c'est vrai que le compte administratif 2013 ce sont des chiffres qui peuvent paraître plutôt positif mais lorsqu'on les met en perspective, ils sont en réalité très inquiétants. Je suis très préoccupé de l'état de nos finances publiques balmanaises parce que, comme Marc VERNEY l'a dit, nous allons avoir une diminution très importante des recettes, à peu près 1 million d'euros lorsque l'on accumule tous les critères qu'il vous a indiqués et puis nous allons avoir une augmentation de l'endettement, une diminution de notre excédent et une augmentation,

induisant la diminution de l'excédent, une augmentation de nos charges de fonctionnement puisque les investissements qui sont faits aujourd'hui sont générateurs de nombreuses dépenses de fonctionnement.

Alors, nous sommes même arrivés, dans les perspectives qui nous ont été présentées par le cabinet qui accompagnait la précédente majorité municipale, on est même arrivé à voir que très rapidement, à partir de 2017, nos recettes de fonctionnement allaient être insuffisantes pour couvrir nos dépenses de fonctionnement. Nous sommes donc dans une situation très préoccupante. Ce que nous voulons éviter, c'est un scénario noir. Donc nous avons engagé un audit financier, fait par un cabinet externe indépendant, désigné suite à une consultation, et qui va étudier les comptes tels que l'ancienne majorité municipale nous les a livrés avec la mise en perspective de ces résultats dans les années à venir. A partir de là et à partir des résultats que nous obtiendrons, nous établirons un plan d'action mais il est évident que les 300 000 € d'économies que nous avons d'ores et déjà demandé aux services de la ville que je remercie et à qui je rends hommage ; ces 300 000 € ont eux été intégrés dans les prévisions de l'année 2014 mais vous voyez bien qu'ils sont insuffisants. Il faudra trouver des marges de manœuvre, dans d'autres secteurs que nous mettrons en place en perspective à partir de l'audit financier mais je voulais quand même vous indiquer, Mesdames et Messieurs, car vous êtes des citoyens qui vous intéressez à la vie de la commune, je voulais quand même vous sensibiliser au fait que, les perspectives financières, en raison des investissements très importants et très lourds qui ont été faits sur deux années, qui concerne le cœur de ville et le quatrième groupe scolaire, ont profondément assombrés l'avenir financier de la commune. Je pense, à titre personnel, mais il en est ainsi on ne pourra pas revenir en arrière, que pour des finances un peu plus saines, il aurait peut être fallu différer l'investissement très coûteux du cœur de ville. Je ne comprends pas d'ailleurs pourquoi l'ancienne majorité municipale s'est entêtée à ne pas le faire parce qu'elle avait parfaitement conscience de ces données et malgré cela, malgré les alertes qui ont été tirées par le cabinet Consulting qui les accompagnait depuis un certain nombre d'années, depuis deux ans, aucune action d'envergure n'avait été engagée alors que depuis très longtemps on sait, par ailleurs, que la dotation globale de fonctionnement de l'État allait diminuer profondément. Voilà Mesdames et Messieurs quel est l'état aujourd'hui des finances que j'ai mis en perspective dans les années à venir et dont je souhaitais vous faire part. Je vous propose...ce n'est pas un débat Monsieur FILLOLA.

Alain FILLOLA

Ce n'est peut-être pas un débat mais j'ai quelque chose à dire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Non.

Alain FILLOLA

Vous avez interpellé l'ancienne équipe municipale...

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Vous aurez l'occasion de le faire à d'autres occasions, c'est une information que je donne.

Alain FILLOLA

Monsieur le Maire

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Il n'y a pas débat

Alain FILLOLA

Ce sont des méthodes.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Je donne une mise en perspective de l'état tel que vous nous avez laissé les finances publiques Monsieur FILLOLA et je veux bien, par contre, que nous ayons ce débat à partir de l'audit financier que nous aurons qui sera à la connaissance publique de tous les balmanais et à partir duquel vous pourrez vous expliquer sur les différents choix qui ont été faits.

Alain FILLOLA

Encore une fois Monsieur le Maire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Pour le moment...

Alain FILLOLA

C'est une méthode extrêmement autoritaire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Non il n'y a pas de méthode autoritaire.

Alain FILLOLA

Vous pouvez affirmer.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

S'il vous plaît Messieurs Dames...

Alain FILLOLA

Vous pouvez affirmer un certain nombre de choses et ne pas me laisser vous répondre, j'en prends acte et chacun ici en prend acte. Nous aurons l'occasion d'en reparler le moment venu.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Très bien.

Alain FILLOLA

Je veux simplement vous dire...

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Nous vous remercions mais oui les finances sont très bonnes pour vous, on l'a compris.

Alain FILLOLA

Je suis très à l'aise dans ce débat.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Vous l'avez dit le jour de l'investiture.

Alain FILLOLA

Je suis très à l'aise dans ce débat.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Alors que c'est un sujet qui est très grave.

Alain FILLOLA

Vous croyez que cela me fait sourire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Et je ne peux pas croire que vous n'étiez pas suffisamment informé et alerté car nous avons des notes de service, nous avons des comptes-rendus d'actions qui ont été menées par les services auprès de votre ancienne majorité.

Alain FILLOLA

Ce qui prouve bien ...

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Et malgré cela, depuis deux ans, aucune mesure d'envergure n'a été prise.

Alain FILLOLA

...Ce n'est pas vrai...

Vincent TERRAIL-NOVÈS

... pour faire face à cette diminution très importante de nos excédents.

Alain FILLOLA

Ce que vous dites n'est pas exact.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Très bien. Je vous propose...

Alain FILLOLA

... Déjà, vous avez trouvé...

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour Monsieur FILLOLA parce que maintenant on a bien compris vos propos, on a bien compris vos propos.

Mais Monsieur, nous avons déjà eu son avis et de la même façon que toute à l'heure, j'ai indiqué à Monsieur FILLOLA que je le laissais poursuivre, je vous demande, dans le même esprit, de bien vouloir nous laisser poursuivre le déroulé de l'ordre du jour du Conseil Municipal, merci. Quant au reste, nous y reviendrons, nous aurons un débat mais nous attendrons d'avoir l'écrit de l'audit indépendant qui ne fera que confirmer, probablement, parce ce que je n'ai aucun intérêt à vous mentir, qui ne fera que confirmer l'état actuel des finances de notre commune. Je vous propose de passer au point 2. Monsieur VERNEY.

2. Admissions en non-valeur

Marc VERNEY

C'est une délibération habituelle puisque, deux ou trois fois par an, nous sommes amenés à devoir enregistrer et régulariser des sommes impayées...

Alain FILLOLA

Monsieur le Maire, on vous laisse entre vous.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Merci Monsieur FILLOLA.

Alain FILLOLA

Ce n'est pas une façon de fonctionner.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Bonne soirée. Ils ont le droit de quitter la salle mais vous savez, aujourd'hui, il y en avait un certain nombre qui voulaient créer l'incident... Monsieur s'il vous plaît, ne rentrez pas dans son jeu, Monsieur, ne rentrez pas dans son jeu, non s'il vous plaît, c'est tout à fait le droit de l'opposition de quitter les bancs de l'opposition, on avait bien senti que leur intérêt était de créer l'incident pour exister.

Laurent MERIC

Monsieur le Maire, la ficelle est un peu grosse, elle a été utilisée...

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Monsieur, on retrouve des similitudes dans la gestion de nombreuses communes malheureusement. Et ce n'est d'ailleurs pas un hasard s'il y a eu une alternance politique dans de nombreuses communes et je vous invite à réfléchir beaucoup à ce sujet Monsieur MERIC... S'il vous plaît, s'il vous plaît. Franchement, ce n'est pas la première fois que l'opposition crée des incidents et je vous propose de ne pas y prêter cas et de continuer. L'opposition est là pour créer des incidents. Avec ma majorité municipale, Mesdames et Messieurs, nous sommes là pour travailler et donc nous continuerons à

travailler. Alors, je vous propose Monsieur VERNEY de passer au point 2 de l'ordre du jour s'il vous plait.

Marc VERNEY

Je pense que le sujet est d'un tel intérêt que le calme va revenir rapidement. On va captiver l'attention.

Admission en non-valeur : Monsieur le maire présente au Conseil Municipal les admissions en non-valeur qui sont des produits irrécouvrables par le budget de la ville par suite d'impossibilité de les recouvrer. On propose de régulariser un montant de 1 988.06 € qui correspond à plusieurs dossiers ainsi qu'à des prestations autour de la restauration scolaire, la garderie, l'accueil de loisirs etc...

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Merci Monsieur VERNEY. Je propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? **Non, c'est approuvé à l'unanimité.**

Je vous remercie. Je voudrais simplement indiquer à la presse de bien noter qu'il y a eu un débat sur le compte administratif qui concernait cette délibération et c'est simplement sur la mise en perspective de ce compte administratif que l'opposition a souhaité malheureusement créer un incident, cela se fait ailleurs, le maître mot dans les communes voisines dans lesquelles des anciens élus de la majorité se sont retrouvés dans l'opposition, c'est de créer des incidents. Que voulez-vous ! L'opposition crée des incidents, j'ai une majorité qui souhaite continuer à travailler pour les balmanais.

COMMISSION ENFANCE, VIE SCOLAIRE, JEUNESSE, ANIMATION

3. Classes transplantées organisées par l'école élémentaire Gaston Bonheur

Nous passons donc au **point 3** qui concerne les classes transplantées de l'école élémentaire Gaston Bonheur et la parole est à Monsieur LEMAGNER s'il vous plait.

Fabien LEMAGNER

Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, nous sommes passés dans la commission « enfance ». Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'école élémentaire Gaston Bonheur organise deux classes transplantées pour un séjour du 10 au 13 juin au village vacances « rives des Corbières » à Port Leucate, il s'agit de deux classes de CP de Mme BARLE MOREAU et de CE1 de Mme COING. Le montant de la subvention est de 1 500 € par classes, il y a deux classes donc le montant est de 3 000 €. Cette subvention est destinée à couvrir une partie des frais de séjour. Il y a également une autre classe de découverte pour un séjour du 23 juin au 25 juin 2014 au centre Palavas les Flots, le sous des écoles laïques à Palavas les Flots : il s'agit de deux classes de CM2 de Madame BALLARIN et Monsieur MOUCHARD : le montant de la subvention est de 1500 € par classe, donc 3 000 €. Cette subvention est également destinée à couvrir une partie des frais de séjour.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Merci Monsieur LEMAGNER. Chers collègues avez-vous des questions ? Madame LAMANT, souhaitez-vous apporter quelques précisions ?

Sophie LAMANT

Je peux apporter comme précision que, pour Palavas les Flots, il va y avoir un rallye photo, de l'accrobranches, du tir à l'arc et une matinée de voile, si le temps le permet. Pour le séjour à Port Leucate, il y aura un atelier hercier, un rallye photo et la découverte de l'éco-système.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Merci Madame LAMANT. C'est un budget qui est un budget autonome pour les écoles sur lesquels sont prises ces sommes. Je tenais à la préciser. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? **C'est approuvé à l'unanimité.** Je vous remercie.

Le point 4 concerne les classes transplantées de l'école élémentaire Saint Exupéry et la parole est à Madame DUTERNE.

4. Classes transplantées organisées par l'école élémentaire Saint Exupéry

Florence DUTERNE

Je vous remercie Monsieur le Maire. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'école élémentaire Saint Exupéry organise deux classes transplantées pour un séjour du 23 au 27 juin 2014 à la base départementale de plein air de Razisse à Montroc. Il s'agit des classes de CP de 25 élèves de M. GUINARD et une classe de CM1 / CM2 de 24 élèves de Mme MENEGUITI. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 3 000 € - 2 X 1 500 €. Cette subvention est destinée à couvrir une partie des frais du séjour. Une autre classe transplantée est proposée pour un séjour du 9 au 13 juin 2014 à la base départementale de plein air de Razisse à Montroc : il s'agit de la classe de CM1 de Mme BEAUTE de 23 élèves. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 1 500 €. Cette subvention est destinée aussi à couvrir une partie des frais du séjour.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Merci Madame DUTERNE. Madame LAMANT ?

Sophie LAMANT

Pour les CM1 / CM2, il s'agit d'un séjour astro-sportif avec du tir à l'arc, du kayak, de l'escalade et de la course d'orientation. Pour les CP : du land-art, des petits jeux traditionnels et du VTT sans pédale qui s'appelle de la draisiennne.

5. Projet Sciences de l'école élémentaire Gaston bonheur

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Le **point 5**, Mesdames et Messieurs, qui est un projet de science de l'école élémentaire Gaston Bonheur et la parole est à Monsieur LA ROCCA.

Stéphan LA ROCCA

Merci. Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal que l'école élémentaire Gaston Bonheur organise un projet « science » le 26, 27 et 28 mai 2014. Ce projet qui vise toutes les classes de l'école propose des ateliers scientifiques animés par les enseignants, des partenaires de l'école et des intervenants extérieurs. A ce titre, l'école sollicite une subvention exceptionnelle à la Mairie à hauteur de 1 000 € qui servira à couvrir les frais d'intervenants extérieurs ainsi que l'achat du matériel nécessaire aux expériences. Monsieur le Maire propose au Conseil d'attribuer une subvention de 1 000 €.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Très bien Merci Monsieur LA ROCCA. C'est une animation qui s'est passée sur 3 jours et qui a d'ailleurs fait l'objet d'un article, un excellent article dans la Dépêche du Midi qui a relaté le but de cette manifestation. Madame LAMANT ?

Sophie LAMANT

Je m'y suis rendue. Il y avait des fabrications de fusées à eau, l'étude des planètes avec des intervenants, les petits débrouillards qui ont fait une manifestation avec eux, c'était fort intéressant et les enfants étaient passionnés, on n'entendait pas un bruit dans les classes et vraiment c'était très intéressant pour eux, trois jours très instructifs.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Merci Madame LAMANT.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? **C'est approuvé à l'unanimité**, je vous remercie. Pour le point 6, la parole est à Madame ADDI-DUPUY.

6. Convention de mise à disposition partielle d'agents de la ville

Myriam ADDI-DUPUY

Merci Monsieur le Maire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Pardon, je n'ai pas mis au vote. Toutes ces délibérations sont votées à l'unanimité. Alors Mesdames et Messieurs, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé à l'unanimité, je vous remercie. Madame ADDI-DUPUY, pardon je vous ai coupé la parole.

Myriam ADDI-DUPUY

Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de mettre à disposition des agents de la ville, par nécessité de service, dans le cadre des activités mises en place par l'AVSB, l'association pour la vie scolaire balmanaise pour l'année 2014/2015 renouvelable. Par conséquent, une convention de mise à disposition doit être conclue. Cette convention de mise à disposition concerne les agents des écoles : ATSEM et adjoints techniques ainsi que les agents de l'accueil de loisirs sans hébergement de Balma.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Très bien, je propose de mettre aux voix. Il s'agit donc d'un renouvellement de ce qui s'applique déjà, pour résumer. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? **C'est approuvé à l'unanimité**, je vous remercie. Concernant l'accueil de loisirs sans hébergement et la modification du règlement intérieur, Madame LAMANT vous avez la parole.

7. Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) : modification du règlement intérieur

Sophie LAMANT

Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier le règlement intérieur des ALSH pour préciser que la pause méridienne du mercredi midi relève, à compter de la rentrée 2014, d'un temps extrascolaire. Ce temps a été défini par l'annexe 3 de la circulaire interministérielle du 20 mars 2013 relatif au projet éducatif territorial. Ce de fait, il ouvre droit au bénéfice de la prestation de service extrascolaire et non périscolaire versé par la caisse d'allocations familiales.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Merci Madame LAMANT. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? **C'est approuvé à l'unanimité**. Je vous remercie.

Concernant les tarifs de la garderie du mercredi midi, hors restauration : Madame LAMANT, vous avez la parole.

8. Tarifs de la garderie du mercredi midi (hors restauration)

Sophie LAMANT

Monsieur le Maire propose d'adopter les tarifs de la garderie du mercredi midi hors restauration à partir de la prochaine rentrée et rappelle que ces tarifs sont calculés sur la base des revenus et du nombre d'enfants de chaque famille et correspondent à un taux unique appliqué au quotient familial mensuel. Ils sont encadrés par un tarif minimum et un tarif maximum. Donc, forfait mensuel de la garderie du mercredi midi par enfant, le taux appliqué est de 0.001 %, le tarif minimum pour les revenus les plus bas sera de 0.30 centimes pour 4 mercredis et le tarif maximum de 1.80 € pour les 4 mercredis.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Merci Madame LAMANT. Alors, je précise, avec la délibération précédente, Madame LAMANT que peut-être c'est une mesure que nous avons prise pour augmenter la qualité du service auprès des parents balmanais. Pouvez-vous nous en dire quelques mots s'il vous plait ?

Sophie LAMANT

Nous allons ouvrir la garderie en proposant deux solutions. La première solution : une ouverture de garderie de 11.45 à 13.45. Jusqu'à présent, la garderie était ouverte, par le biais de l'ALAE jusqu'à 13 heures et nous nous sommes rendus compte que beaucoup de parents avaient du mal à arriver à 13 heures. Pour les parents qui travaillent le matin et qui mettaient les enfants dans les centres de loisirs. Cela surchargeait les centres de loisirs le mercredi après-midi. Nous avons donc décidé d'ouvrir jusqu'à 13.45 et de maintenir le même prix que ce qui se faisait l'an passé.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

C'est une possibilité pour les parents qui venaient, soit à 13 heures, soit après le centre de loisirs, de venir chercher leurs enfants à 13.45 ce qui correspond à une demande d'un certain nombre de parents qui finissaient parfois aux alentours de 13.00 et qui ne pouvaient pas venir récupérer les enfants. Ces enfants étaient obligés de rester tout l'après-midi au centre de loisirs. On répond donc à cette demande qui est une demande de bon sens.

Sophie LAMANT

Oui tout à fait...

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Il faut mettre aux voix les tarifs de la garderie du mercredi midi. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? **C'est approuvé à l'unanimité.**

Le point 9 de l'ordre du jour concerne l'approbation des tarifs du séjour mer organisé par l'accueil de loisirs sans hébergement, justement, du 7 au 11 juillet et la parole est à Monsieur AMINE-MOTILVA pour nous présenter ce dossier.

9. Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) – Tarifs du séjour été 2014

Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA

Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'approuver les tarifs pour le séjour « mer » organisée par l'accueil de loisirs sans hébergement le Calvel, au centre UCPA de Bombanne, c'est dans le département de la Gironde du 7 au 11 juillet 2014. Il propose d'appliquer les tarifs selon les barèmes précis. Il y a deux tableaux à la disposition des élus : un tableau qui concerne les balmanais qui sont prioritaire dans ce dispositif, un barème qui est fixé en fonction du quotient familial des impôts réparti en 10 tranches. Le taux de participation pour les familles varie de 30 % à 75 % pour un quotient familial jusqu'à 287.99 € le séjour coûtera 114 € pour les familles et pour un quotient familial au-delà de 1338 €, les familles prendront en charge le séjour à hauteur de 285 € et donc 95 € pour la commune au maximum. Pour le personnel communal, en fonction des places qui restent, si le quotient familial se situe entre 0 et 287,99 € donne un prise en charge du séjour par les familles à hauteur de 152 € et par la commune à hauteur de 228 € et pour la tranche maximale au-delà de 1338 € le séjour sera pris en charge par les familles à hauteur de 323 € et de 57 € par la commune soit un taux de participation qui va de 40 % à 85 % pour les familles. Enfin, il faut préciser que les familles éligibles au bon délivré par la caisse d'allocations familiales, pourront déduire de leur participation l'aide forfaitaire fixé annuellement en fonction des revenus selon le barème 2014 en vigueur. Dans tous les cas, une participation minimale par enfant sera demandée aux familles.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Merci Monsieur AMINE-MOTILVA. Madame LAMANT, quelques précisions ?

Sophie LAMANT

Oui, ce séjour d'été est important parce qu'il permet de désengorger le centre aéré durant cette période où il est très chargé. Donc cette année il y aura 30 enfants plus 5 adultes. Le lieu est UCPA à Bombanne en Gironde et il aura lieu du 7 au vendredi 11 juillet. Le transport est de 1 600 € et les frais

de personnel sont de 2 370 € et le prix de revient par enfant est de 380 € avant bien sûr les aides comme les a citées par Monsieur AMINE.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Parfait, je vous propose de mettre aux voix. Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ? **C'est approuvé à l'unanimité merci.** Monsieur BASELGA, le point 10 pour évoquer la ZAC Balma Gramont et notamment la construction du groupe scolaire José Cabanis et un certain nombre d'avenants.

10.ZAC DE BALMA GRAMONT – Construction du Groupe Scolaire José Cabanis – 14 classes : avenant n° 1 aux marchés de travaux passés pour les lots n° 10A- 10B et avenants n° 2 aux marchés de travaux passés pour les lots 1-3-6

Michel BASELGA

Oui il y a un certain nombre d'avenants. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de construction du groupe scolaire José Cabanis ont fait l'objet d'une consultation en appels d'offres ouverts pour certains lots et en procédure adaptée pour l'autre partie des lots qui s'est conclu par l'attribution de marchés de travaux passés notamment avec les entreprises MAS pour le lot N° 1 qui concerne les fondations et le gros œuvre, la Scan pour le lot N° 3 pour les menuiseries extérieures et serrurerie, SIDES, pour le lot N° 6, électricité en autres, SYLVEA, pour le lot N° 10 A : façades, bois, clôtures et enfin l'entreprise COUCOUREUX qui est une entreprise de menuiseries pour menuiseries intérieures et mobilier intégré. Alors, bien entendu, il y a toute une série d'explications dans un tableau très important, je vous en fais grâce. Mais par contre, considérant que l'économie générale du marché n'est pas bouleversée et que son objet n'est pas modifié, du fait des présents avenants, Monsieur le Maire demande du Conseil Municipal d'approuver ces avenants et de l'autoriser à les signer. Attendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- avenant n°2 qui concerne le marché de travaux passés pour les lots 1 pour l'entreprise MAS la somme de 2 120 364 € à 2 103 369 € donc cela concerne toutes les modifications supplémentaires notamment des reprises du local de transformateur ERDF et Oppidéa dans le groupe scolaire Cabanis

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Simplement, vous avez ici le détail de tous les avenants. Ce que l'on peut peut-être dire Monsieur BASELGA, c'est le montant total de ces avenants qui est ici et qui s'élève à ...

Michel BASELGA

Le montant total des avenants à 42 411.17 €, ce qui porte le nouveau montant des travaux à ce jour à 5 624 913 €.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

C'est vrai que nous sommes face à une certaine série d'avenants sur des travaux qui ont été enclenchés par nos prédécesseurs, il arrive que dans toutes les constructions qu'il y ait un certain nombre de modifications qui sont dues à l'adaptation des travaux, des choses que l'on découvre, que l'on oublie, voilà. Nous avons donc une délibération sur des avenants à hauteur de 42 000 €. Mesdames et Messieurs les élus, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé à l'unanimité. Pareil Monsieur BASELGA, le **point 11**, vous gardez la parole sur la fourniture et la pose d'une aire de jeux toujours au groupe scolaire José Cabanis.

11.Fourniture et pose d'une aire de jeux au Groupe Scolaire José Cabanis : avenant n° 1 au marché de fournitures passé avec la société PROLUDIC

Michel BASELGA

Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de mise en place d'une aire de jeux au Groupe Scolaire José Cabanis a fait l'objet d'une consultation en procédure adaptée qui s'est conclue par l'attribution d'un marché de fournitures passé avec la société PROLUDIC. Il y a eu un petit problème et c'est ce qui a provoqué la moins-value que vous devez lire ; il y a eu,

sur le marché de l'entreprise qui faisait le terrassement et la voirie extérieure, cela a été redonné à une autre entreprise et nous nous sommes rendu compte bien entendu, le service technique, qu'il y avait deux entreprises sur le même marché. Ca a été accepté de le retirer à une entreprise et si vous le permettez, le marché initial était de 30 466 €, le montant de l'avenant en moins est de 14 208 € et le nouveau marché est à 16 255, c'est une moins-value importante, il y avait eu un doublon sur deux entreprises différentes. Cela a été rectifié, la preuve vous en prenez connaissance.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Merci. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? **C'est approuvé à l'unanimité.**

Je voulais simplement profiter de l'occasion et de la discussion sur le groupe scolaire José Cabanis Mesdames et Messieurs, pour vous indiquer que j'ai rencontré le nouveau Président d'Oppidéa et le Directeur Général d'Oppidéa et que j'ai évoqué avec eux un certain nombre de difficultés qui sont rencontrées par les riverains et les habitants de la ZAC Gramont-Vidailhan. Je leur ai proposé de travailler vers 3 axes : le premier axe c'est le problème du stationnement, je leur ai demandé de trouver une solution rapide aux difficultés qu'ont les riverains pour stationner à Vidailhan. Le deuxième problème, c'est celui de la densité notamment pour la tranche 3 de Vidailhan qui est la zone qui jouxte le Bicentenaire, était en projet un certain nombre de collectifs de plusieurs étages au voisinage très proche du Bicentenaire qui est un habitat essentiellement pavillonnaire et il ne vous a pas échappé que, pendant la campagne des élections municipales, nous nous sommes prononcés pour une dé-densification des constructions qui étaient, jusqu'à présent, développée à Balma. Cette première dé-densification va s'appliquer à Vidailhan. La ZAC de Gramont, c'est trois secteurs : Vidailhan, 1700 logements sur 30 hectares, c'est ensuite une zone de tertiaire qui s'appelle « La Garrigue » et j'y reviendrais toute à l'heure car c'est le troisième axe et c'est enfin la zone de Thégra où sur 20 hectares, il y a 500 logements qui sont prévus. Donc nous avons 1200 logements sur 30 hectares et nous avons 500 logements sur 20 hectares et ce que nous avons proposé, c'est de basculer une partie des logements et de la densité de Vidailhan 3 à Thégra. Pourquoi avons-nous proposé cela ? Parce que dans cette ZAC il y a un équilibre financier à trouver et cet équilibre financier va permettre de financer l'enfouissement des deux lignes haute tension et très haute tension qui traversent le Bicentenaire et quartier de Vidailhan. Si l'équilibre financier de la ZAC, donc si les recettes d'Oppidéa ne sont pas ce qu'elles sont aujourd'hui, la participation d'Oppidéa à l'enfouissement des lignes électriques est remise en cause, ce que nous ne souhaitons bien sûr pas. Il faut donc garder l'équilibre global des 1700 logements. Nous avons proposé de basculer une partie de la densité de Vidailhan 3, c'est-à-dire à proximité du Bicentenaire sur la partie de Thégra qui est la partie quasiment frontalière entre Balma et l'Union. J'ai demandé en même temps à Oppidéa d'activer le projet de porte métropolitaine qui est l'aménagement de la route de Lavaur par la mise à deux fois deux voies avec deux voies de circulation et deux voies de bus en site propre et nous souhaiterions que cet aménagement se fasse concomitamment et même avant la mise en livraison et en construction de l'espace de Thégra. C'est également le recalibrage et les aménagements autour du carrefour de la Roseaie et notamment de la zone aux alentours du métro qui aujourd'hui posent problème et est un nœud très important. Ca c'est donc le deuxième axe qui concerne la dé-densification que j'ai demandé à Oppidéa et le troisième axe est un axe de réflexion global sur la ZAC puisqu'il faut savoir aujourd'hui, qu'il y a beaucoup de locaux de bureaux qui sont prévus et ces locaux ne trouvent pas preneurs. Un certain nombre de promoteurs sont en difficultés sur ces projets. Il faut repenser, redynamiser, peut-être envisager autre chose que du service, des bureaux ou du tertiaire sur certains endroits. Au sein de la ZAC de Vidailhan, c'est peut-être le moment de créer le stationnement sur des terrains qui étaient dédiés au tertiaire, nous avons là une piste qui est tout à fait sérieuse, mais il y a une réflexion globale à mener sur ce tertiaire qui aujourd'hui à Balma, comme dans l'ensemble de l'agglomération toulousaine ne trouve pas preneur. Enfin, puisque j'évoque l'urbanisation, j'ai reçu, en collaboration avec Fabienne DARBIN-LANGE, conseillère déléguée à l'urbanisme, les promoteurs pour stopper grand nombre de projets qui sont diffus sur notre commune. C'était des engagements de campagne, nous l'avons fait, d'abord parce que nous souhaitons préserver le cadre de vie. Nous souhaitons que l'urbanisation s'intègre mieux dans notre cadre de vie pour préserver la qualité de vie. Et d'un autre côté, cette construction en diffus rendait difficile la commercialisation des immeubles et des logements à Vidailhan. J'ai reçu avec Fabienne un grand nombre de promoteurs qui se sont plaints de la difficulté de commercialisation des appartements à Vidailhan et notamment de l'ombre que leur faisait un certain nombre de programmes en diffus à Balma. Je pense aux programmes qui sont avenue des Arènes, je pense au futur programme qui sera livré prochainement Rue St Jean, je pense au futur programme de 160 logements Avenue de la Plaine etc. Notre priorité aujourd'hui, c'est de faire en sorte que la ZAC de Vidailhan soit terminée, la ZAC de

Gramont poursuit son développement pour que nous puissions opérer l'enfouissement des lignes haute tension et très haute tension qui sont une véritable verrue dans ce secteur et dans ce quartier. Je voulais vous apporter ces précisions concernant mon entrevue avec Oppidéa et bien sûr Oppidéa, avec la nouvelle direction, qui est donc aujourd'hui Oppidéa dirigée par le Maire de Fenouillet, Gilles BROQUERE, qui a donc succédé à Monsieur FILLOLA. Il n'a pas du tout la même optique que son prédécesseur et est tout à fait ouvert à une autre urbanisation que celle qui était proposée jusqu'à présent par Oppidéa dans un certain nombre de ZAC de l'agglomération toulousaine. Il s'est engagé et nous aurons, dans les semaines à venir, d'autres réunions de travail pour avancer sur tous ces dossiers avec Oppidéa.

Il y aura également et Sophie LAMANT me le souffle, une école qui devrait ouvrir, vous l'avez compris au mois de septembre 2014 et je remercie Michel BASELGA qui suit de très près les travaux pour que tout soit livré à temps pour une ouverture au mois de septembre. Il y aura également une crèche au mois de novembre. Je vous propose de passer au point 12 qui concerne le Cœur de Ville, l'îlot Libération avec la construction d'une salle des Fêtes, d'une École de Musique et des commerces avec, là aussi, un certain nombre d'avenants, la parole est à Monsieur Jean AIPAR.

12. CŒUR DE VILLE-ILOT LIBERATION – Construction d'une salle des Fêtes, d'une école de Musique et de Commerces : avenants n° 1 pour les lots n° 16 et 21, avenant n° 3 pour le lot n° 3 et avenant n° 6 pour le lot n° 11

Jean AIPAR

Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de la requalification du Cœur de Ville et notamment de l'îlot Libération, les travaux de construction d'une salle des fêtes, d'une école de musique et de commerces ont fait l'objet d'une consultation en appels d'offres ouverts pour certains lots et en procédure adaptée pour d'autres parties de lots qui s'est conclue par l'attribution de marchés des travaux passés notamment avec les entreprises Caro travaux publics pour le lot n°2b : aménagement des voiries et réseaux divers, l'entreprise boudarios pour le lot n°3 pour la fondation et le gros œuvre, l'entreprise Cégélec pour le lot n°11 : électricité, courant fort et faible, atelier du bois pour le lot N° 16 : habillage du bois immobilier, les ateliers Paul Larrieu pour le lot N° 21 : signalétique. Considérant que l'économie générale du marché n'est pas bouleversée et que son objet n'est pas modifiée du fait des présents avenants, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ces avenants et de l'autoriser à signer pour les avenants N° 2-3 et 6 ont émis un avis favorable par les commissions d'appels d'offres bien sûr datant du 26 mai.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Merci Monsieur AIPAR. Le montant des avenants, Mesdames et Messieurs, pour cette délibération est de 220 875 € portant donc ainsi le marché à 5 457 000 €. Nous dirons toute à l'heure un mot sur les commerces. Je vais auparavant mettre aux voix cette délibération : Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? **C'est approuvé à l'unanimité.**

Nous avons, sur ce projet, aujourd'hui, un problème très important que j'ai du gérer assez rapidement, pour ne pas dire en urgence, dès le lendemain de mon arrivée aux responsabilités, parce qu'il s'est avéré qu'un équipement de la salle des fêtes et de l'école de musique n'était pas aux normes M2 pour résister au feu. Nous avons reçu un avis assez négatif et défavorable des commissions de sécurité et il s'est avéré urgent de trouver une solution pour remplacer ce matériau, qui est du bois et qui s'est avéré inflammable contrairement à ce qui était écrit dans le CCTP. Il a fallu discuter avec l'entreprise, avec le bureau d'études, avec l'architecte, en sachant que le montant de ce marché, pour l'entreprise est énorme et que l'entreprise ne pouvait pas supporter de payer à l'identique un matériau qui serait résistant au feu. Nous avons donc essayé de trouver des solutions, on en a évoqué plusieurs et au final, il s'avère qu'aujourd'hui, nous sommes tout près de trouver une solution. L'entreprise est en pourparler avec son assurance pour prendre en charge le traitement de ce bois et le rendre enfin résistant au feu. Mais les démarches administratives avec l'assurance et d'autre part, le travail de dépose, de traitement du bois, de repose va prendre un temps très important et donc, il n'est pas prévu d'ouvrir au public au moins avant 6 mois la salle des fêtes et l'école de musique. C'est un aléa de chantier qui a été compliqué à gérer par notre chef de service et par le Directeur Général des services que je remercie mais aujourd'hui, c'est un dossier qui est en bonne voie de règlement mais cela demande du temps. Ça fait partie des difficultés et des aléas de chantier. Donc, pendant un certain temps, vous allez voir cette salle quasiment terminée mais inutilisable par le public et les balmanais. Il est ainsi, je voulais vous le signaler. Le point 13 qui concerne toujours la requalification du Cœur de Ville et l'îlot Libération avec un avenant N° 4 au

marché de maîtrise d'œuvre qui est passé avec le groupement dont le mandataire est la société « Véronique JOFFRE Architecture » c'est-à-dire avec l'architecte. La parole est à Monsieur GOURICHON.

13.Requalification du Cœur de Ville, Ilot Libération : avenant n° 4 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec le groupement dont le mandataire est la société « Véronique JOFFRE Architecture »

Olivier GOURICHON

Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à l'issue d'une consultation sur concours, un marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement dont le mandataire est la Société « Véronique JOFFRE architecture ». La présent avenant à a pour objet d'augmenter le montant initial du marché en prenant en compte le montant des travaux supplémentaires demandés par le maître d'ouvrage et notamment les locaux commerciaux. Le montant de l'avenant est de 15 912 €. Considérant que l'économie générale du marché n'est pas bouleversée et que son objet n'est pas modifié du fait du présent avenant, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cet avenant et de l'autoriser à signer : l'avenants N° 4 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec le groupement dont le mandataire est la société « Véronique JOFFRE » a obtenu un avis favorable de la commission d'appels d'offres en date du 02/06/2014.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Très bien, c'était tout à l'heure. Parfait, merci. Effectivement, il y a des avenants concernant les travaux de ce bâtiment et la rémunération de l'architecte qui est fixé avec un pourcentage du montant des travaux, nécessite lui aussi d'être mis à niveau hormis lorsque les modifications incombent à sa responsabilité et à sa demande ou sur des malfaçons. Donc je vous propose de mettre aux voix cette délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? **C'est approuvé à l'unanimité.** Merci
Je passe à présent la parole à Virginie NOWAK concernant le contrat de cession du local commercial du Cœur de ville. Madame NOWAK vous avez la parole.

14.Contrats de réservation relatifs aux locaux commerciaux du Cœur de Ville

Virginie NOWAK

Merci Monsieur le Maire.

- A.** Concernant le contrat de cession du local commercial n° 2, la condition suspensive d'obtention de prêt a été réalisée puisque Monsieur LEDOUX a eu l'accord de la banque. La date extrême de réalisation de ce compromis de vente initialement fixé au 20 mai 2014 est prorogée au 15 juin 2014. En conséquence, le réservataire ayant obtenu la réalisation de la condition suspensive, nous proposons de conclure et de signer le contrat de cession au prix de vente hors taxe de 199 920 € ainsi que de procéder à toutes les démarches s'y affèrent.
- B.** Concernant le local commercial N° 1, je dis juste un mot : Monsieur CAZALENS a obtenu de la banque un accord de principe mais pas encore d'offre définitive de prêt. Nous ne pouvons pas encore proposer la conclusion de cession et proposons un report au prochain conseil de juillet.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Merci Madame NOWAK.

Donc le point 14 B qui concerne le **contrat de cession du local commercial N° 1 est donc retiré de l'ordre du jour**, Chers collègues.

Effectivement, les dossiers des locaux commerciaux avance, 5 commerces, je le rappelle : In vino Fredo – Monsieur LEDOUX qui délocalise sa cave qui est Rue Saint Jean sur la Place de la libération. Papy Ly, qui est donc le primeur aujourd'hui installé Rue des lilas qui va s'installer également place de la libération. Nous avons ensuite un restaurant qui s'appelle le Pic Saint Loup qui va s'installer au Cœur de ville. Nous avons une coiffeuse Virginie GABRIAC qui est en train de préparer son dossier et enfin nous avons un salon de thé qui, lui, a déjà acquis le local commercial, qui est en train de

l'aménager et qui sera situé sur cet îlot libération. Je veux remercier Virginie NOWAK, Conseillère Déléguée à l'artisanat et au commerce, qui passe beaucoup de temps avec les différents commerçants pour les aider, au quotidien dans leurs démarches, pour s'adapter, la vous voyez, nous avons retiré de l'ordre du jour une délibération parce que, le dossier bancaire n'est pas prêt, les choses pour lui n'étaient pas allées aussi vite que prévu. En tout cas, Virginie suit ces dossiers de très près, je l'en remercie.

Virginie NOWAK

Merci Monsieur le Maire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Pour votre information, le monument aux morts sera installé demain matin sur la place de la libération. Cela va aussi changer la physionomie de cette place et lui donner un aspect quasiment final et un peu de visibilité.

Nous n'avons pas mis au vote ; Mesdames et Messieurs, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

C'est approuvé à l'unanimité.

Le point 15, Monsieur BASELGA, vous avez la parole.

15. Travaux sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne (S.D.E.H.G.) – Cœur de Ville – Création d'un éclairage sur la place de la Libération – Partie architecturale

Michel BASELGA

Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite à la demande de la commune du 15 octobre 2012 concernant la rénovation de l'éclairage public, avenue Gaston Doumergue, c'est-à-dire dans le secteur Vidailhan, au quartier de la Fount, pour imager le secteur qui nous concerne, lié aux travaux de la communauté urbaine Toulouse Métropole le SDEHG, Syndicat d'électricité de la Haute-Garonne, a réalisé un avant projet sommaire. Les travaux consistent en un réseau de basse tension, dépose de 260 mètres environ de réseaux aériens existants et pose d'un nouveau réseau sous-terrain, en bordure de voies : réseau éclairage public, dépose des appareils vétustes jusqu'au quartier de la Fount, qui sont actuellement sur poteaux béton existants, réalisation d'un nouveau réseau d'éclairage public sous-terrain de 200 mètres environ en conducteur de 1000 R, je suis fier grâce... et fourniture de pose de 9 ensembles routiers équipés de lampes sodium haute pression de 100 watts. Le coût de ce projet est estimé à 82 500 € et le SDEHG sera tributaire du fonds de compensation de la TVA et le Conseil Général demandera, bien entendu, la subvention la plus importante. Il est porté à l'information que la commune après toutes ces déductions que nous ne connaissons pas encore, la contribution de la commune sera élevée au plus égale à 49 068 €.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Très bien Monsieur BASELGA. Il s'agit donc de l'achèvement de travaux qui ont déjà été entrepris sur une portion de l'avenue Gaston Doumergue. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? **C'est approuvé à l'unanimité.** Le **point 16**, qui va nous passionner, qui est le rapport de l'année 2012 sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement de Toulouse Métropole, la parole est à Valérie FLORENT.

16. Rapport annuel 2012 sur le Prix et la Qualité des Services Publics de l'eau et de l'assainissement de Toulouse Métropole

Valérie FLORENT

Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement de Toulouse Métropole. Tout d'abord, je rappelle que vous pouvez consulter ce rapport dans nos services mais également le télécharger sur le site internet de Toulouse Métropole. Ce document est, en fait, une vue globale sur le prix et la qualité des services de distribution de l'eau potable et l'assainissement de Toulouse Métropole. Les chiffres que je vais dérouler ne concernent que Balma et compare la part que représente notre commune dans les réseaux

de la Métropole. Sur la qualité, ce rapport rappelle notamment que l'eau produite sur l'ensemble des usines est conforme aux exigences réglementaires tant pour les périmètres bactériologiques que physicochimiques. Le contrôle est effectué par l'Agence régionale de santé.

En ce qui concerne les branchements, Toulouse Métropole s'est lancé dans une démarche d'éradication des branchements en plomb depuis 2011 jusqu'en 2014. Une sensibilisation des usagers prévoit de les aider à constater la présence éventuelle de canalisation en plomb en partie privative. Je vais maintenant dérouler les fameux chiffres :

- l'eau potable : il y a 3292 kms de réseaux dont 106 kms sur Balma ;
- nombre d'abonnés : 260 633 sur la métropole, Balma en compte 4530 ce qui est légère augmentation par rapport à l'année dernière.
- La consommation moyenne est de 274 m³ sur la Métropole par abonné par an. A Balma il s'agit de 213 m³. La facture moyenne pour 120 m³ consommés est de 195,43 € TTC sur la Métropole et sur Balma, elle est de 233 €. Le prix moyen du m³ est de 1,63 € TTC sur la métropole toujours et de 1.94 € pour Balma.
- Concernant l'assainissement : Il y a 2399 kms de réseaux. A Balma il y en a 77. Le nombre d'abonnés sur la Métropole est de 149 565. A Balma, il s'agit de 3814 abonnés. Je vais aller assez vite car c'est laborieux. Il n'y a aucun point noir sur Balma en ce qui concerne l'année 2012. Le tarif moyen de l'assainissement est de 1.87 € par m³ sur la métropole, il est de 1.83 € à Balma et la facture pour 120 m³ est de 223.91 € sur la métropole et à Balma il est de 225 €. Concernant l'assainissement non collectif, il y a 3502 installations sur la métropole dont 80 sur Balma. Merci Monsieur le Maire

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Merci Madame FLORENT. Effectivement, ce rapport est consultable sur le site internet de Toulouse Métropole donc vous retrouverez l'essentiel de ces chiffres. Ce n'est pas un vote car c'est un « prendre acte ». **Je vous propose donc de prendre acte de ce rapport.** Merci Madame FLORENT qui la lu en détail le rapport, merci. Le point 17 concerne la soumission des travaux de ravalement de façades à la déclaration préalable et la parole est à Madame DARBIN-LANGE.

17.Soumission des travaux de ravalement de façades à déclaration préalable

Fabienne DARBIN-LANGE

Je vous remercie Monsieur le Maire. En effet, le décret du 27 février 2014 est venu modifier l'article R 421-17 du code de l'urbanisme qui concerne les travaux et les changements de destination qui sont soumis à déclaration préalable. Ainsi, depuis le 1^{er} avril 2014, ces travaux de ravalement de façades ne sont plus soumis à déclaration préalable et sont désormais dispensés de toute formalité. Exception faite lorsque ces travaux sont effectués sur une construction existante qui est située soit dans un secteur sauvegardé, soit dans un site classé, soit sur un immeuble protégé ou et c'est ce qui nous intéresse plus particulièrement ce soir, dans une commune où le Conseil Municipal décide de soumettre ces travaux de ravalement à autorisation. A Balma et compte-tenu de notre cadre de vie, il nous apparaît souhaitable que le contrôle sur les travaux de ravalement de façades soit maîtrisé et puisse nous permettre de nous assurer de la valorisation de notre cadre de vie. Aussi, il est proposé de soumettre ces travaux de ravalement de façades à déclaration préalable et ce sur l'intégralité du territoire communal en application des dispositions de l'article R 421-17 du code de l'Urbanisme.

Vincent TERRAIL-NOVÈS




Merci, c'est très clair. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? **C'est approuvé à l'unanimité.** Merci. Monsieur GINESTE va nous présenter les demandes de subventions diverses et variées pour les manifestations culturelles et notamment le 29^{ème} salon des Arts. Monsieur GINESTE, s'il vous plait, vous avez la parole.

COMMISSION CULTURE

18. Manifestation « Salon des Arts » édition 2014 : demandes de subvention au Conseil Général de la Haute-Garonne, au Conseil Régional et à Toulouse Métropole

François GINESTE

Monsieur le Maire merci. Je vous rappelle que la commission culture s'est réunie le 19 mai. Nous avons présenté à cette occasion les délibérations qui vont suivre. Ces délibérations concernent le financement de trois manifestations :

-  Le salon des arts qui aura lieu du 14 au 22 juin ;
-  L'Européenne de cirque qui est en cours ;
-  Les rencontres du livre et du vin qui ont eu lieu en avril dernier.

18.A. Nous allons commencer par le financement du salon des Arts et nous démarrons par le point L'objet c'est la **demande de subvention au Conseil Général de la Haute-Garonne.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville de Balma organise la manifestation culturelle 29^{ème} salon des Arts de Balma du 14 au 22 juin 2014. Cette manifestation nécessite un soutien financier pour son organisation dans le but de favoriser le développement de cette activité culturelle, Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne.

18.B. Ce point reprend exactement le même contexte mais l'objet c'est la **demande de subvention au Conseil Régional de Midi-Pyrénées** ; la manifestation a toujours lieu du 14 au 22 juin et nous demandons une subvention auprès du Conseil Régional de Midi-Pyrénées.

18.C. L'objet est une **demande de subvention à la Communauté Urbaine Toulouse Métropole**, donc le même principe, pour favoriser le développement de cette activité culturelle, Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès de la communauté urbaine Toulouse Métropole.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Merci Monsieur GINESTE. Y a-t-il des votes contre pour ces trois délibération ? Des abstentions ? **C'est approuvé à l'unanimité.** Vous gardez la parole Monsieur GINESTE.

19. Salon des Arts : soutiens financiers de « Culture » et de « Club Capital Conseil »

François GINESTE

Merci Monsieur le Maire. J'aimerais insister sur le fait que ce point me paraît un enjeu important pour la commune ; tout d'abord en raison de la situation financière, je n'y reviendrai pas pour ne pas créer d'incident supplémentaire mais en raison de la situation financière, en plus des partenaires institutionnels, nous pensons qu'il faudra trouver des partenaires privés et donc nous avons fait appel à des entreprises privées qui sont tout à fait d'accord pour soutenir nos manifestations culturelles. Nous avons donc vu le point 19 qui concerne les conventions de partenariat avec Cultura et le club Capitale Conseil. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville de Balma organise la manifestation culturelle 29^{ème} salon des Arts. Cette manifestation nécessite donc un soutien financier et dans le but de favoriser le développement de cette activité culturelle, Monsieur le Maire informe qu'une convention de partenariat sera établie avec deux partenaires privés : Cultura et club Capitale Conseil. Le partenariat avec Cultura sera d'un montant de 210 € et portera sur la donation de lots qui seront remis aux enfants dont les œuvres auront été primés de dévoilés lors de l'inauguration. Le partenariat avec Club Capital conseil qui apporte un soutien financier pour cette manifestation à hauteur de 500 €. Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les deux conventions de partenariat.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Merci Monsieur GINESTE, c'est effectivement une très bonne initiative que de vouloir financer une partie de nos manifestations culturelles par d'autres biais que simplement les biais des deniers publics d'autant que cette démarche a été couronnée de succès pour les 2 faits que vous venez de citer. C'est vrai que François GINESTE s'est engagé dans cette démarche pour d'autres manifestations dont nous vous tiendrons informés prochainement. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? **C'est approuvé à l'unanimité.** La parole est à Madame TOURTEL.

20. Manifestation « l'Européenne de cirques » : versement d'une subvention exceptionnelle à la Grainerie

Nicole TOURTEL

Merci Monsieur le Maire. Monsieur rappelle au Conseil Municipal que la Grainerie, lieu de création, fabrication et de développement dédié aux arts du cirque organise la manifestation « l'européenne des cirques » anciennement intitulé « caravane de cirques » du 23 mai au 8 juin 2014. Cette manifestation se déroulera principalement à Balma sur le site de la Grainerie, 61 rue Saint Jean. Dans le cadre de sa politique culturelle, la ville de Balma soutient la Grainerie et a renforcé ce partenariat en signant avec celle-ci une charte culturelle le 6 décembre 2012 complétée par une convention d'objectif signée le 14 février 2014 et validée lors du Conseil Municipal du 23 janvier 2014. Le but de cette convention est de définir les missions et actions pour lesquelles la Grainerie sera soutenue financièrement par la ville de Balma, en cohérence avec sa politique culturelle. Les financements qui y sont mentionnés incluent la subvention de fonctionnement allouée à la Grainerie ainsi que la subvention exceptionnelle versée dans le cadre de la manifestation « l'européenne du cirque ». Ainsi, en application de la convention d'objectif validée lors du Conseil Municipal du 23 janvier 2014, Monsieur le Maire propose de verser à la Grainerie une subvention exceptionnelle de 16 000 € en soutien à la manifestation « l'européenne de cirque ».

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Très bien, merci Madame TOURTEL. Avant de mettre aux voix, je voudrais vous apporter une réflexion et une information peut-être mais je reçois dans les jours prochains le Directeur de la Grainerie car la Grainerie est un organisme qui vit essentiellement de fonds publics : Conseil Régional, Métropole, Conseil Général, État, ville de Balma, ville de Toulouse et pour la ville de Balma, la Grainerie c'est à peu près un peu plus de 50 000 € de subvention annuelle. Je veux que nous revoyons et je le dirai au Directeur, cette convention, car son montant est très élevé, mais encore cela peut se défendre mais ce que je trouve anormal c'est que la ville doive payer des prestations à la Grainerie lorsqu'elle veut que des artistes viennent dans des manifestations, dans des inaugurations, dans différentes manifestations de la commune. Si vous voulez, je ne vois pas quel est l'intérêt pour les balmanais d'avoir un équipement comme celui-là où les spectacles sont payants, où nous-mêmes nous abandonnons financièrement en terme de deniers publics pour soutenir le fonctionnement de cette association et en plus lorsque nous voulons déplacer les artistes de la Grainerie pour que la Grainerie soit ouverte à Balma et pour les balmanais car c'est bien cela l'objectif. Je trouve anormal qu'en plus nous devions les payer ! Je veux que nous revoyions la convention, le périmètre de cette convention avec la Grainerie. C'est quelque chose qui est tout à fait assumé que nous avons abordé avec François GINESTE et avec l'ensemble des élus mais effectivement pour nous, c'est assez anormal. Il y a, à peu près, plus de 8000 € de prestations qui sont payées à la Grainerie pour des spectacles qui se font à Balma, sur le marché, dans des inaugurations et qui viennent en plus des subventions annuelles et en plus de la subvention de « l'européenne des cirques ». L'européenne des cirques, la subvention est de 16 000 € nous n'avons pas d'autre chose de la voter car elle est dans la convention et donc nous ne voulions pas nous mettre en porte-à-faux par rapport à cette convention. Je vous propose de mettre aux voix cette subvention : qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est approuvé à l'unanimité. Le **point 21** concerne les rencontres du livre et du vin édition 2014 et la signature d'une convention d'action culturelle avec la « SOFIA » et c'est Monsieur GODARD qui nous présente la délibération.

21. Signature d'une convention d'action culturelle avec la SOFIA, dans le cadre des Rencontres du Livre et du Vin 2014

Bernard GODARD

Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre des rencontres du livre et du vin ayant eues lieu du jeudi 10 au dimanche 13 avril 2014, la ville de Balma a sollicité la « Sofia » Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit pour un soutien financier d'un montant de 10 000 €. La « SOFIA » société civile, je le rappelle, de participation et de répartition de droits d'auteurs a pour mission d'utiliser à des actions d'aide à la création et à la formation professionnelle des auteurs. 25 % des sommes quelle perçoit au titre de la rémunération pour copie privée. Ces aides sont destinées notamment à des actions de création, de diffusion et de formation engagées dans l'intérêt des créateurs et de leurs œuvres. Afin de bénéficier du versement de ce financement, il est nécessaire de conclure une convention d'action culturelle, au titre de l'année 2014 entre la ville de Balma et la « Sofia » qui précise les conditions de versements de l'aide. Monsieur le Maire propose la signature de ce document afin de pouvoir bénéficier du soutien financier de la SOFIA.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Merci Monsieur GODARD. Monsieur GINESTE, voulez-vous apporter des précisions sur cette convention ?

François GINESTE

Pardon, non je n'ai pas de grandes précisions à apporter, juste rappeler que la SOFIA c'est l'équivalent de la SACEM pour la musique. C'est une société de perception et de répartition des droits d'auteurs et c'est une très bonne chose qu'ils soutiennent la manifestation. C'est la première fois qu'ils le faisaient.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Et c'est vous qui avez visé cette convention.

François GINESTE

La convention avait déjà été élaborée depuis longtemps car la manifestation est terminée. C'était prévu déjà mais c'est une très bonne chose.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Très bien. Alors, je mets aux voix : qui vote contre ? Qui s'abstient ? **C'est approuvé à l'unanimité.** Je vous remercie.

ADMINISTRATION

22. Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne (SDHG) – Commission territoriale – désignation de deux délégués : remplacement de la délibération du 24 avril 2014

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Le point 22 concerne la désignation de deux délégués au SDEHG, Syndicat départemental d'électricité de la Haute-Garonne. Nous avons auparavant déjà délibéré sur la désignation de deux délégués titulaires qui étaient Monsieur LEMAGNER et Madame DARBIN-LANGE mais la Préfecture nous a indiqué que la façon dont nous avons procédé, et qui était une façon habituelle avec laquelle les services traitaient ce genre de délibération, ne convenait pas. En effet, il s'agit de désigner les membres d'une commission et que cette commission, ensuite, désignait les membres du bureau. C'est donc la même délibération. Nous désignons deux délégués à la commission territoriale et c'est cette commission territoriale qui élira ensuite le bureau du SDEHG. Je vous ai donné les noms des titulaires qui n'ont pas changé, il s'agit de Monsieur LEMAGNER et de Madame DARBIN-LANGE tous deux titulaires.

Y a-t-il des votes ? Des abstentions ? **C'est approuvé à l'unanimité.**

Je passe la parole à Madame RODRIGUEZ.

23. MANEO – Syndicat Mixte d'Accueil des Gens du Voyage de la Haute-Garonne

Véronique RODRIGUEZ

Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la délibération adoptée par le Conseil Syndical de MANEO, le 27 février 2014 et conformément à l'article L 5211 du Code Général des collectivités territoriales issu des dispositions de la loi 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale que les communes, membres de MANEO, doivent se prononcer sur la modification des articles 1-2-5-10 des statuts du syndicat en vue de la décision d'admission définitive par le préfet. Il précise que cette modification de statut est due à la nécessité d'élargir les compétences du syndicat et son assise territoriale suite à l'adhésion à la communauté de communes du Saint-Gaudinois, la dissolution du SIVOM Blagnac constellation et l'adhésion de la commune de Fonsorbes à la communauté d'agglomération du Muretain. Les modifications des statuts du syndicat concerne donc 5 articles : en ce qui concerne l'article 1 : Fonsorbes a rejoint la communauté d'agglomération du Muretain, nous l'avons donc ôté des adhérents individuels pour la mettre avec la communauté d'agglomération du Muretain selon la formule « en représentation substitution pour la commune de Fonsorbes »...

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Madame RODRIGUEZ, je vous propose de ne pas lire l'intégralité de tous les articles.

Les élus de l'opposition ne sont pas là ; c'était surtout pour eux que nous donnions ces précisions. Si toutefois certains d'entre vous étaient intéressés pour en obtenir le contenu, nous les tenons à votre disposition. Je vous propose donc de passer au vote : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

C'est approuvé à l'unanimité.

Je veux simplement remercier Madame RODRIGUEZ qui est en charge, dans notre collectivité, des gens du voyage et qui gère notamment l'aire des carènes, qui le fait bien. C'est un espace qui, au mois de janvier, sera transféré à la communauté Toulouse Métropole. Nous ne l'aurons plus en gestion directe à partir du mois de janvier. C'est dommage parce que le travail qui était fait était un bon travail et que l'aire d'accueil des gens du voyage des Carènes qui comporte une vingtaine d'emplacements ne pose pas de problème aux balmanais et donc c'est à mettre à l'actif de la précédente majorité qui a bien géré le dossier précédemment et à l'actif de Véronique RODRIGUEZ qui continue et qui l'a pris en charge depuis le mois d'avril et qui l'a fait de façon fort professionnel.

Véronique RODRIGUEZ

Merci Monsieur le Maire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Et je salue le Docteur VANTIN qui était en charge lui-même de la gestion des gens du voyage auparavant jusqu'au changement de majorité. Concernant les gens du voyage, vous savez, et je me permets de faire une parenthèse, que nous avons été mis devant le fait accompli par l'installation de la communauté évangéliste, il y a quelques semaines, qui s'est installée dans le parc de Lagarde. Je veux indiquer que les choses se sont formidablement bien passées. Je veux remercier l'ensemble des services qui ont été mobilisés qui ont veillés à ce que les choses se passent correctement : le Police Municipale qui procédait régulièrement à des rondes et à des visites de courtoisie au sein du camp. Je remercie également les riverains qui ont fait preuve de patience et je remercie les services de la Métropole qui ont mis à disposition les outils qui ont été nécessaires et indispensables pour que les choses se passent bien notamment dans la gestion des déchets. Ce que je veux indiquer c'est que, dans le dialogue, mais avec de la fermeté, nous sommes arrivés à obtenir d'excellents résultats.

Les gens du voyage sont arrivés, voulaient s'installer sur toute l'aire du parc de Lagarde. Nous les avons bloqués avec un certain nombre d'élus, nous avons mis nos voitures personnelles en travers et à partir de là s'est enclenchée une négociation sur l'emplacement que nous souhaitions mettre à leur disposition, une négociation sur la redevance d'occupation du domaine public, que nous avons voulu leur faire régler car c'était logique et également une négociation sur un montant qui était le montant d'une caution que nous leur avons prélevé pour les inciter à conserver en très bon état le lieu de leur habitation. Les gens du voyage lorsqu'ils sont arrivés nous ont dit : « on reste 15 jours ». Je leur ai dit que 15 jours ce n'était pas possible, c'est au centre de Balma. Nous voulons être tolérant, vous

permettre de vous poser un peu mais 15 jours c'est trop et donc la convention que nous avons signé avec eux était une convention d'une semaine. Ils s'étaient engagés à quitter le parc de Lagarde le lundi suivant la signature de la convention et je dois dire qu'ils sont venus de me voir et m'ont dit : « écoutez Monsieur le Maire, nous avons beaucoup apprécié le dialogue que nous avons eu avec vous, nous avons beaucoup apprécié le travail de prévention de la Police Municipale sous la direction du conseiller délégué à la sécurité Henri VIDAL, nous avons beaucoup apprécié l'implication de chacun de vos élus et nous avons décidé de partir un peu plus tôt ». Ils sont allés s'installer à Castanet et j'ai appelé mon collègue le lundi suivant en lui indiquant que je lui envoyais des amis charmants et que tout s'était bien passé à Balma et qu'il fallait donc les considérer de façon tout à fait humaine comme il se doit. Je voulais faire cette parenthèse pour remercier les différents services, les différents élus qui ont été impliqués dans ce dossier et indiquer que, dans le dialogue et dans la fermeté, les choses s'étaient passées d'une remarquable manière. Sur ces propos, je donne maintenant la parole pour le **point 24** à Pierre-André POIRIER concernant la détermination du nombre de membres composant le comité technique de la ville de Balma et du CCAS.

24. Délibération fixant le nombre de membres du Comité Technique

Pierre-André POIRIER

Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la date des élections aux commissions administratives paritaires, au comité technique et au comité d'hygiène et de sécurité des collectivités territoriales et leurs établissements publics a été fixée au 4 décembre 2014. Monsieur le Maire communique à l'assemblée les précisions suivantes : la délibération fixant la composition du comité technique doit intervenir au moins 10 semaines avant la date du tour de scrutin. L'effectif de la commune de Balma étant au moins égal à 50 et inférieur à 350 agents, le nombre de représentants est compris entre 3 et 5. La durée du mandat des représentants du personnel est fixée à 4 ans. La date de référence des effectifs se calcule au 1^{er} janvier 2014, la suppression du principe de parité numérique et de ses conséquences sur la composition du comité technique et sur son fonctionnement et sur le vote du collège « employeurs » et enfin la nécessaire nomination des représentants des élus afin de pouvoir réunir le comité technique. Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de fixer le nombre de membres du comité technique de Balma, en maintenant la parité représentants élus et représentants du personnel, soit 2 collèges :

- 5 élus titulaires et 5 élus suppléants
- 5 représentants du personnel titulaire
- et 5 représentants du personnel suppléants,

étant précisé que la délibération, une fois prise, sera communiquée aux organisations syndicales. Merci Monsieur le Maire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Merci Monsieur POIRIER et je nommerai, par arrêté, les membres de ce comité technique. Je vous propose de mettre aux voix la délibération : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

C'est approuvé à l'unanimité. Je vous remercie.

25. Création d'emplois saisonniers

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Le **point 25** concerne la création d'emplois saisonniers.

A cette période, avant l'été, notre collectivité recrute un certain nombre d'emplois saisonniers qui sont réservés, de façon prioritaire, aux jeunes balmanais qui veulent travailler pendant leur période de vacances et cette délibération consiste à créer 13 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe, saisonniers à temps complet pour l'ensemble des 2 mois et 6 postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, saisonniers à temps complet également, pour l'ensemble des 2 mois. Je veux simplement préciser que ces recrutements permettent à notre collectivité, de continuer à fonctionner sur un rythme tout à fait correct. Bien sûr, nous ne remplaçons pas tous les départs en vacances mais cela permet de mettre à jour un certain nombre de dossiers et ces recrutements sont avérés comme indispensables pour le moment. Il y a donc aujourd'hui 19 postes que je vous propose de créer, jusqu'à présent, il y en avait 29, nous avons donc réduit le nombre d'emplois saisonniers pour des raisons budgétaires de 10 postes et nous avons pris vraiment les 19 postes qui nous paraissaient

aujourd'hui indispensables pour continuer à faire fonctionner notre collectivité et nos services, à votre service, comme il se devait.

Je mets donc la délibération aux voix : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? **C'est approuvé à l'unanimité.**

Je voudrais rajouter un point : nous nous sommes engagés, avec les élus de la majorité, à signer une charte, qui est une charte de bonne conduite et concernant ces emplois saisonniers, nous avons pris une décision qui est simple qui est de ne pas employer et de ne pas embaucher, pour ces emplois saisonniers, de jeunes qui étaient des enfants d'élus, pour que les choses se fassent de façon tout à fait transparente et équitable.

Madame MASSOL va nous présenter la délibération.

26. Recrutement de personnel non titulaire pour les Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Anne MASSOL

Merci Monsieur le Maire. Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal que, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi 84-53 du 21 janvier 1984, modifiée et à la loi 2012-247 du 12 mars 2012, il convient de créer des postes de directeurs, de directeurs adjoints et d'administrateur pour les ALSH le Calvel et les Mourlingues pour l'année scolaire 2014/2015 suivant le détail ci-après :

- Période mercredi : pour le Calvel : 11 animateurs + 1 directeur + 1 directeur adjoint
- Pour les Mourlingues : 13 animateurs + directeur + 1 directeur adjoint.
- Pour les vacances Noël, vacances de Toussaint, vacances de février et Printemps : 13 animateurs + 1 directeur + 2 directeurs adjoints pour le Calvel ;
- Pour les Mourlingues : 3 animateurs + 1 directeur + 1 directeur adjoint.
- Pour les vacances d'été : 25 animateurs + 1 directeur + 2 directeurs adjoints + 1 directeur Adjoint pour séjours de 13 jours ;
- Pour les Mourlingues : 30 animateurs + 1 directeur + 2 directeurs adjoints.

Ces agents seront payés sur des indices bruts suivants :

- Directeur : indice brut : 388
- Directeur Adjoint : grade d'animation de 1^{ère} classe : indice brut 374
- Animateurs : grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe : indice brut 364.

Dans le cadre des séjours, le forfait sera majoré de 10 %.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Merci. C'est une délibération qui se présente à nous, chaque année, à cette période, pour faire tourner les centres de loisirs. Je vous propose donc de mettre aux voix la délibération : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? **C'est approuvé à l'unanimité.** Je vous remercie.

POINT SUR LES COMPÉTENCES DÉLÉGUÉES

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Nous avons épuisé l'ordre du jour du Conseil Municipal. Je voudrais auparavant vous faire état des décisions que j'ai prises au titre des compétences déléguées.

Administration

Signature d'une décision relative à la cession de matériel informatique à Monsieur Alain FILLOLA

Le 26 mai 2014

- pour un montant de 150 €

Signature d'une décision relative à la cession de matériel de téléphonie à Monsieur Thierry GRALL

Le 26 mai 2014

- pour un montant de 150 €

Signature d'une convention avec le Balma Olympique Rugby (BORC)

Le 16 avril 2014

- Pour la mise à disposition d'un local situé 40 avenue Saint Martin de Boville à Balma suite à l'incendie ayant endommagé le club house du Rugby
- A titre gracieux

Désignation du Cabinet LUC EXPERT suite à l'incendie du Club House de Rugby dans la nuit du 11 au 12 avril 2014

Le 18 avril 2014

- Afin d'évaluer les dommages et représenter la commune lors des expertises contradictoires de la compagnie d'assurance, dans le cadre du règlement du sinistre découlant de l'incendie du club house de rugby au stade municipal, 17 rue des Aérostiers
- Conformément au contrat d'assurance dommages aux biens souscrit par la ville auprès de la SMACL en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014, prévoyant la prise en charge des honoraires d'expert selon un barème pré-établi

Marchés

Signature d'un marché avec la société CAMIF COLLECTIVITES

Le 20 mars 2014

- Pour l'acquisition de mobilier destiné à l'Espace Libération – lot 1 – mobilier pour l'école de musique – et lot 2 – mobilier de bureau
- Le montant versé par la commune est de 3 426,70 € HT pour le lot 1 et 22 382,09 € HT pour le lot 2

Signature d'une résiliation de marché entre la société GPF (Garonne Plâtre et Faux Plafonds)

Le 12 mai 2014

- pour les travaux de construction d'une salle des fêtes et d'une Maison de la Musique et de commerces – lot 15 « plafonds suspendus »
- le montant versé par la commune est de 29 168.13 € HT

CULTURE

Signature d'une convention de partenariat avec la Ville de Colomiers

Le 11 février 2014

- Pour l'organisation d'une rencontre avec l'auteur Claudie GALLAY le 10 avril 2014 dans le cadre des Rencontres du Livre et du vin 2014
- Versement par la commune de Colomiers d'une somme de 250 € correspondant au cachet de l'auteur Claudie GALLAY

Signature d'une convention de partenariat avec la Ville de Saint-Jean

Le 12 février 2014

- Pour l'organisation d'une rencontre de quatre classes élémentaires avec l'auteur Didier LEVY dans le cadre des Rencontres du Livre et du vin 2014
- Prise en charge par la commune des frais de transports, d'hébergement et de repas de l'auteur

Signature d'une convention de prestation de service avec Madame Isabelle HAAS

Le 4 mars 2014

- Pour l'animation d'ateliers créatifs en direction du jeune public et à destination des adultes
- Le montant versé par la commune est de 450 €

Signature d'une convention de prestation de service avec l'association Peintures Paysannes d'Europe

Le 4 mars 2014

- Pour l'animation d'ateliers créatifs à destination du jeune public et à destination des adultes à l'occasion des rencontres du livre et du vin 2014
- Le montant versé par la commune est de 450 €

Signature de conventions de prestation de service avec :

- **Matthieu ROUSSEL, auteur**

Le 4 mars 2014

- › Pour des interventions à la bibliothèque pour les « Rencontres du livre et du vin 2014 »
- › Le montant versé par la commune est de 373 €

- **Henri MEUNIER, auteur**

Le 4 mars 2014

- › Pour des interventions à la bibliothèque pour les « Rencontres du livre et du vin 2014 »
- › Le montant versé par la commune est de 373 €

- **Béatrice FONTANEL, auteur**

Le 17 mars 2014

- › Pour des interventions à la bibliothèque pour les « Rencontres du livre et du vin 2014 »
- › Le montant versé par la commune est de 373 €

Signature d'un contrat d'engagement avec Béatrice FONTANEL

Le 17 mars 2014

- › une rencontre d'auteur le 13 avril 2014 à la salle polyvalente à l'occasion des rencontres du livre et du vin 2014
- › Le montant versé par la commune est de 124 €

Signature d'une convention de partenariat avec la Ville de Toulouse

Le 17 mars 2014

- › Pour l'organisation d'une rencontre interclubs de lecteurs avec l'auteur Véronique OLMI dans le cadre des rencontres du livre et du vin 2014
- › Le montant versé par la ville de Toulouse est de 250 €

Signature d'une convention de partenariat avec la MJC de Balma

Le 19 mars 2014

- › Pour la participation de la section œnologie de l'association à la manifestation des « Rencontres du livre et du vin 2014 »
- › La participation de la commune est d'ores et déjà incluse dans la subvention globale de fonctionnement versée à l'association en début d'année

Signature d'un contrat de partenariat avec la compagnie « Les mangeurs d'étoiles »

Le 20 mars 2014

- › Pour la réalisation de la pièce de théâtre « Le Cabaret de la Mémoire, paroles des Poilus » le samedi 12 avril 2014 dans le cadre de la manifestation les rencontres du livre et du vin 2014
- › Pas de contrepartie financière de la commune

Signature d'un contrat de partenariat avec la Cinémathèque de Toulouse

Le 21 mars 2014

- › Pour l'organisation d'une projection le 11 avril 2014 à l'auditorium dans le cadre des Rencontres du livre et du vin 2014
- › Le montant versé par la commune est de 500 €

Signature d'une convention de prestation de service avec Claudie GALLAY, auteur

Le 24 mars 2014

- › Pour son intervention du 12 avril 2014 dans le cadre des Rencontres du livre et du vin 2014
- › Le montant versé par la commune est de 1 114 €

Signature d'un contrat de cession avec l'association RADIO MUSICOS

Le 12 avril 2014

- › Pour une intervention musicale par le groupe « AB », le samedi 12 avril à l'occasion des Rencontres du livre et du vin 2014
- › A titre gracieux

Je voulais conclure Mesdames et Messieurs en vous invitant le 18 juin à la commémoration de l'appel du Général de Gaulle. Le rendez-vous est à 10 heures devant l'Hôtel de Ville. En collaboration avec Sophie LAMANT et avec les groupes scolaires, j'ai le plaisir de vous annoncer que les élèves CM2 des écoles de Balma viendront chanter à l'occasion de cette commémoration. Egalement, à l'occasion de cette commémoration, une plaque de l'appel du Général de Gaulle sera apposée et dévoilée devant l'Hôtel de Ville puisque dans notre ville, il n'y avait aucun lieu qui reprenait et qui faisait d'état de l'appel du Général de Gaulle. Donc, j'ai souhaité, de façon culturelle et historique que nous ayons un

lieu à Balma qui reprenne l'appel du Général de Gaulle. Il sera situé devant le parvis de l'Hôtel de Ville et je vous invite à venir nombreux le 18 juin à 10 heures pour commémorer l'appel du Général de Gaulle. Je voulais également vous indiquer que, depuis hier, nous avons une nouvelle députée. Je suis très heureux de l'élection de Laurence ARRIBAGÉ qui a remporté cette élection de façon toute à fait brillante. Son score à Balma est un score élevé, encore plus élevé dans les communes et notamment dans la ville de Toulouse. Elle succède donc à Jean-Luc MOUDENC et je sais que Laurence, qui est une élue de terrain, n'hésitera pas à venir aux manifestations municipales, nous rendre visite et être à votre disposition. Je sais qu'elle défendra avec force les dossiers locaux et notre commune à l'Assemblée Nationale à Paris et je souhaitais, au nom du Conseil Municipal la féliciter mais également rendre hommage à Laurent MERIC pour le combat politique qu'il a mené. C'est dommage qu'il soit parti, même si son engagement s'est conclu par un échec. Voilà Mesdames et Messieurs, je laisse la parole à la salle si vous avez des questions à nous poser ou des suggestions à nous faire.

Fin de la séance à 22 h 40

Annexe au procès-verbal

Projets de délibérations soumis au vote du Conseil Municipal

POINT 1

Objet : Classes transplantées de l'école élémentaire Marie Laurencin

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'école élémentaire Marie Laurencin organise trois classes transplantées.

Il s'agit des classes de :

- CM1 de Mme LHERMET (27 élèves),
- CE2 de Mme LEMAGNER (26 élèves),
- CE2/CM1 Mme CHANUT (24 élèves),

pour un séjour du mardi 15 avril au vendredi 19 avril 2014 au Village Vacances Rives des Corbières à PORT LEUCATE.

Montant de la subvention : 3 x 1 500 € = 4 500 €.

Cette subvention est destinée à couvrir une partie des frais du séjour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le versement d'une subvention de 4 500 € à la Coopérative scolaire de l'école élémentaire Marie Laurencin.

POINT 2

Objet : Actualisation du tarif de la prestation de service à l'association « la Planète Bleue »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 21 octobre 2011, une convention d'objectif a été signée entre la commune et l'association la Planète Bleue

Il convient d'actualiser le tarif de la prestation de service versée par la commune et qui en vertu de l'article 3 doit être revu chaque année en fonction de la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation.

Le taux horaire actuellement de 2.08 €/heure passera ainsi à 2.09 €/heure.

Par voie d'avenant l'article 3 (modalités financières) est modifié, les autres articles de la convention restant inchangés.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

POINT 3

Objet : Cœur de Ville – Ilot Libération – Construction d'une salle des fêtes, d'une école de musique et de commerces : avenants n° 1 pour les lots n° 9 - 20 - 22, avenants n° 2 pour les lots n° 7 - 8 – 13B, avenant n° 5 pour le lot n° 11

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de la requalification du Cœur de Ville, et notamment de l'Ilot Libération, les travaux de construction d'une salle des fêtes, d'une école de musique et de commerces ont fait l'objet d'une consultation en appel d'offres ouverts pour certains lots, et en procédure adaptée pour l'autre partie des lots, qui s'est conclue par l'attribution de marchés de travaux passés notamment avec les entreprises :

- P.M.M.A pour le lot 7 (Serrurerie)
- MASSOUTIER pour le lot n° 8 (Plâtrerie)
- SA COUCOUREUX pour le lot n° 9 (menuiseries intérieures)
- CEGELEC pour le lot n° 11 (électricité, courant forts et faibles)
- AVANT-SCENE pour le lot n° 13B (électricité scénique)
- JEAN LATOUR pour le lot n° 20 (Peinture)
- CAUSSAT pour le lot n° 22 (Paysage)

Le détail des avenants est mentionné dans le tableau ci-après :

N° LOT	Société	Détails des prestations	Montant initial du marché en € H.T.	N° d'avenant	Montant de l'avenant en € H.T.	Nouveau montant du marché en € H.T.
7	P.M.M.A	<u>Travaux en plus value :</u> > Remise en place SE34 supprimé par erreur > Ajout de 2 mains courantes sur le parvis > Mise en place d'un ensemble boites aux lettres > Ajout d'un garde-corps 39Bis oublié > Modification de l'ouvrage SE35 et son remplissage des ouvertures	165 138.34 (159 633.83 après avenant n°1)	2	11 504.40	171 138.23

		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fournitures de 2 échelles Travaux en moins value : ➤ Suppression des latéraux clôture 29 				
8	MASSOUTIER	<ul style="list-style-type: none"> Travaux en moins value : ➤ Suppression doublages + plafonds 	136 750.00 (138 823.60 après avenant n° 1)	2	-5 224.33	133 599.27
9	SA COUCOUREUX	<ul style="list-style-type: none"> Travaux en plus value : ➤ Rajout d'une porte ➤ Rajout de plinthes dans le hall ➤ Fourniture de 4 boîtes aux lettres Travaux en moins value : ➤ Suppression d'une porte en trop ➤ Suppression de la crédence en verre dans le local GT ➤ Suppression de plinthes sur voiles béton 	88 453.43	1	-4 199.27	84 254.16
11	CEGELEC	<ul style="list-style-type: none"> Travaux en plus value : ➤ Alimentation portail et porte local poubelle 	193 650.00 (209 220.09 après avenant n°4)	5	1 842.50	211 062.59
13B	AVANT-SCENE	<ul style="list-style-type: none"> Travaux en plus value : ➤ Ajout d'un coffret prises 	89 818.20 (109 167.48 après avenant n° 1)	2	2 884.00	112 051.48
20	JEAN LATOUR	<ul style="list-style-type: none"> Travaux en plus value : ➤ Peinture en gris des poteaux et garde-corps béton sous moucharabié 	57 850.09	1	2 250.00	60 100.09
22	CAUSSAT	<ul style="list-style-type: none"> Travaux en plus value : ➤ Fourniture et pose de gazon synthétique dans les cours de la crèche et de la garderie Travaux en moins value : ➤ Suppression de plantations dans les cours d'école 	113 520.52	1	8 921.90	122 442.42
Total avenants en cours					17 979.20	

Montant total (22 lots confondus)	Montant initial des marchés en € H.T.	Montant des avenants en € H.T.	Nouveau montant des marchés en € H.T.
	5 237 071.95	183 579.83	5 420 651.83

Considérant que l'économie générale du marché n'est pas bouleversée et que son objet n'est pas modifié du fait des présents avenants, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ces avenants et de l'autoriser à les signer.

L'avenant n° 5 au marché de travaux passé pour le lot n° 11 avec l'entreprise CEGELEC sera présenté en Commission d'appel d'offres en date du 21 février 2014.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- approuve :
 - ✓ l'avenant n° 2 au marché de travaux passé pour le lot n° 7 avec l'entreprise P.M.M.A, portant celui-ci de la somme de **159 633.83 € H.T.** à la somme de **171 138.23 € H.T.** ;
 - ✓ l'avenant n° 2 au marché de travaux passé pour le lot n° 8 avec l'entreprise MASSOUTIER portant celui-ci de la somme de **138 823.60 € H.T.** à la somme de **133 599.27 € H.T.** ;
 - ✓ l'avenant n° 1 au marché de travaux passé pour le lot n° 9 avec la S.A COUCOUREUX, portant celui-ci de la somme de **88 453.43 € H.T.** à la somme de **84 254.16 € H.T.** ;
 - ✓ l'avenant n° 5 au marché de travaux passé pour le lot n° 11 avec l'entreprise CEGELEC, portant celui-ci de la somme de **209 220,09 € H.T.** à la somme de **211 062,59 € H.T.** ;
 - ✓ l'avenant n° 2 au marché de travaux passé pour le lot n° 13B avec l'entreprise AVANT-SCENE, portant celui-ci de la somme de **109 167.48 € H.T.** à la somme de **112 051,48 € H.T.** ;
 - ✓ l'avenant n° 1 au marché de travaux passé pour le lot n° 20 avec l'entreprise JEAN LATOUR, portant celui-ci de la somme de **57 850.09 € H.T.** à la somme de **60 100.09 € H.T.** ;
 - ✓ l'avenant n° 1 au marché de travaux passé pour le lot n° 22 avec l'entreprise CAUSSAT, portant celui-ci de la somme de **113 520.52 € H.T.** à la somme de **122 442.42€ H.T.**
- autorise Monsieur le Maire à signer ces avenants.

POINT 4

Objet : Travaux sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne (S.D.E.H.G.) - travaux d'éclairage Rue Lassalle de Préserville, rue Adrien de Gaston, rue Antoine Laporte, Place Jean Prunet et Place Jean Sesquières : dépose de candélabres existants, pose de nouveaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux d'éclairage public de la rue Lassalle de Préserville, rue Adrien de Gaston, rue Antoine Laporte, Place Jean Prunet et Place Jean Sesquières sont nécessaires.

Suite à la demande de la commune du 7 janvier 2013, le SDEHG a réalisé l'avant projet sommaire de l'opération. Les travaux consistent en :

- Construction de 600 mètres environ de tranchée sous trottoir ou sous voirie sur l'ensemble des rues énumérées ci-dessus.
- Pose de 37 mâts cylindroconique de hauteur 5m en acier galvanisé peint, RAL 9010 supportant chacun une lanterne décorative type Dyana, équipé de lampe SHP de 70 watt ;
- Pose de câble U 1000 RO 2V de section 3 G10 et 5 G 10mm2 cuivre le long du réseau à créer.
- Reprise du réseau d'éclairage public existant rue de Lassalle de Préserville.
- Remblaiement et réfection de la chaussée conformément au règlement de voirie de la CUGT
- Pose de 37 coffrets de protection contre les surintensités à l'intérieur de mâts.
- Dépose de 36 ensembles complets (mâts + lanternes) type boule sur l'ensemble du projet, le matériel existant sera rendu à la commune ou mise en décharge après récupération des lampes type sodium 100 watt.

Le coût de ce projet est estimé à 172 633 €.

Monsieur le Maire précise que le S.D.E.H.G. sera attributaire du F.C.T.V.A. et sollicitera du Conseil Général la subvention la plus élevée possible.

Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant initial à la charge de la commune après déduction de la subvention, la contribution de la commune sera égale au plus à 54 458 €.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- › d'approuver l'Avant-projet Sommaire des travaux pour les travaux d'éclairage publics des rues Henri Lassalle de Préserville, rue Adrien Gaston, rue Antoine Laporte, Place Jean Prunet et Place Jean Sesquières.
- › d'inscrire cette opération sur les crédits du S.D.E.H.G. ;
- › de prendre en charge ces travaux sur les fonds propres de la commune à concurrence de 54 458 € au plus.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les propositions comme ci-dessus exposées.

POINT 5

Objet : Entretien des espaces verts de Vidailhan 1 - signature du marché

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché d'entretien des espaces verts de la ville, comportant 4 lots (Lot 1 : Balma nord – Lot 2 : Balma sud – Lot 3 : Balma divers secteurs – Lot 4 : Balma bus en site propre, abords du métro et Cyprié habitations) a été conclu à compter du 1^{er} janvier 2013.

Considérant qu'il était nécessaire d'assurer, dans les mêmes conditions de qualité, l'entretien des espaces verts du nouveau quartier de Vidailhan 1, une nouvelle consultation a été lancée sous forme d'appel d'offres ouvert (articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) pour la passation d'un marché reconductible jusqu'en 2016 (fin du marché global en cours).

Le montant des commandes pour la période initiale du marché est défini(e) comme suit :

Seuil maximum H.T.	125 500,00 €
--------------------	--------------

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

La société **xxx**, ayant présentée l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères prévus pour cette consultation, a été déclarée attributaire de ce marché par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 21 février 2014.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- › autorise Monsieur le Maire à signer le marché qui sera passé avec la société xxx pour l'entretien des espaces verts de Vidailhan 1.

POINT 6

Objet : SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'HERS – NOUVELLE RÉDACTION DES STATUTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de sa séance du 9 janvier 2014 le syndicat du bassin Hers Girou a approuvé une nouvelle rédaction de ses statuts.

Les modifications concernent les points suivants :

- approuver la nouvelle dénomination du syndicat mixte du bassin versant de l'Hers qui devient le syndicat du bassin Hers Girou (SBHG), affirmant la prise en compte du Girou, affluent majeur de l'Hers ;
- de prévoir des modalités d'intégration des collectivités non riveraines de cours d'eau mais faisant partie intégrante du bassin versant avec l'institution d'un calcul de participation pour ces dernières qui ne pourra être inférieur à 50 €.

Du fait de ces modifications, il convient de consulter le conseil municipal.

Entendu cet exposé,

- le conseil municipal approuve la nouvelle rédaction des statuts du syndicat du bassin Hers Girou approuvé par son Conseil Syndical le 9 janvier 2014.

POINT 7

Objet : Modification du règlement intérieur des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à jour le règlement intérieur, notamment pour prendre en compte la réforme des rythmes scolaires (suppression des mercredis dits libérés) et modifier l'application des jours de carence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- > approuve le nouveau règlement intérieur ci-annexé,
- > autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cet effet.

POINT 8

Objet : Approbation des tarifs du séjour plein air organisé par l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) élémentaire du 5 au 7 mai 2014

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les tarifs pour le séjour de plein air organisé par l'ALSH le Calvel du lundi 5 au mercredi 7 mai 2014.

Il propose d'appliquer les tarifs définis selon les barèmes suivants :

 **pour les balmanais :**

	QF Impôts		Famille	Commune
A	0,00€	287,99€	58€	134€
B	288,00€	381,99€	67€	125€
C	382,00€	474,99€	77€	115€
D	475,00€	574,99€	86€	106€
E	575,00€	668,99€	96€	96€
F	669,00€	756,99€	106€	86€
G	757,00€	949,99€	115€	77€
H	950,00€	1 143,99€	125€	67€
I	1 144,00€	1 337,99€	134€	58€
J	1 338,00€	Et plus	144€	48€
Taux de participation			30 à 75 %	

 **pour le personnel communal :**

	QF Impôts		Famille	Commune
A	0,00€	287,99€	77€	115€
B	288,00€	381,99€	86€	106€
C	382,00€	474,99€	96€	96€
D	475,00€	574,99€	106€	86€
E	575,00€	668,99€	115€	77€
F	669,00€	756,99€	125€	67€
G	757,00€	949,99€	134€	58€
H	950,00€	1 143,99€	144€	48€
I	1 144,00€	1 337,99€	154€	38€
J	1 338,00€	Et plus	163€	29€
Taux de participation			40 à 85%	

Les familles éligibles aux bons délivrés par la Caisse d'Allocations Familiales pourront déduire de leur participation l'aide forfaitaire fixée annuellement en fonction des revenus, selon le barème 2014 en vigueur. Dans tous les cas, une participation minimale de 25 € par enfant sera demandée aux familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve les tarifs du séjour plein air selon les barèmes ci-dessus exposés,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cet effet.

POINT 9

Objet : Manifestation « Rencontres du Livre et du Vin », édition 2014 : participation des exposants pour la mise à disposition de stands

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis la création du salon des littératures francophones, la ville de Balma permet aux exposants de promouvoir leurs activités à travers la mise à disposition gratuite d'un stand à la salle polyvalente. Compte tenu de la démarche économique des exposants, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de leur demander une participation financière aux frais d'organisation des Rencontres du livre et du vin, selon le tarif suivant : 10 € le mètre linéaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire de faire participer financièrement les exposants pour la mise à disposition d'un stand à l'occasion des Rencontres du Livre et du Vin.

POINT 10

Objet : Salon des Arts, édition 2014 : adoption du nouveau règlement intérieur du Salon des Arts

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les conditions de participation et de déroulement du salon des arts organisé annuellement par la Ville en vue d'instaurer, notamment, un droit d'inscription pour les participants et préciser la nature des œuvres susceptibles de concourir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le nouveau règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération.

POINT 11

Objet : Contrat de réservation du local commercial n° 4 créé au Cœur de Ville

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les cinq locaux commerciaux, sous arcades, situés aux abords de la Place de la Libération, sur la parcelle cadastrée section BW n°273, seront livrés au plus tard le 31 mars 2014.

Afin de contractualiser cette demande de réservation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de conclure un contrat de réservation, moyennant le versement d'un dépôt de garantie représentant 5% du prix de vente HT, avec obligation de réaliser la vente au plus tard le 15 septembre 2014.

En l'espèce, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de conclure le contrat de réservation ci annexé pour le local n° 4 (80,30 m²) et 174/1.000èmes des parties communes générales, au prix de vente hors taxe de 196.735 € (cent quatre vingt seize mille sept cent trente cinq €), avec Madame Vanessa GABRIAC en vue de l'ouverture d'un salon de coiffure

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide:

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de contrat de réservation ci-joint et de procéder à toutes les démarches y afférant.

POINT 12

**Objet : Résidence Pierre Ribet : garantie d'emprunt en faveur de l'AGAPEI
Modification de la délibération du 23 janvier 2014**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réalisation de la résidence Pierre Ribet et notamment la délibération du 16 juillet 2012. Cet établissement expérimental géré par l'AGAPEI est destiné à accueillir les personnes handicapées mentales âgées.

Les travaux viennent de débiter sur un terrain mis à disposition par la commune dans le cadre d'un bail emphytéotique.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que notre commune est sollicitée par l'AGAPEI afin de garantir, à hauteur de 25 %, l'emprunt contracté par l'association auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le contrat de prêt n°4529 en annexe signé entre l'AGAPEI, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

DELIBERE

Article 1 : La commune de Balma accorde sa garantie à hauteur de 25% pour le remboursement du prêt n° 4529 dont le contrat joint en annexe fait partie intégrante de la présente délibération, souscrit par l’Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières du prêt et aux charges et conditions du contrat en annexe.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu’au complet remboursement de celui-ci et porte sur l’ensemble des sommes contractuellement dues par l’Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d’exigibilité.

- Sur notification de l’impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Balma s’engage dans les meilleurs délais à se substituer à l’Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : La commune de Balma s’engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

Par ailleurs, cet emprunt sera garanti à hauteur de 25 % par le Conseil Général de la Haute Garonne et de 50 % par la Communauté Urbaine Toulouse Métropole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- annule et remplace la délibération n°2014-005 du Conseil Municipal en date du 23 janvier 2014,
- accepte de garantir l’emprunt contracté par l’AGAPEI dans le cadre du financement des travaux de la résidence Pierre Ribet,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférant.

POINT 13

**Objet : MANEO – Syndicat mixte d’accueil des Gens du Voyage de la Haute-Garonne
Admission de la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu’au cours de sa séance du 12 décembre 2013, le Conseil Syndical de Maneo s’est prononcé favorablement sur l’admission de la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois.

Conformément à l’article L.5211.18 du Code Général des Collectivités Territoriales issu des dispositions de la loi 99-586 du 12 juillet 1999 relatif au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, il propose au Conseil Municipal d’approuver par la présente délibération la demande d’admission de la Communauté de Communes du Saint Gaudinois au Syndicat Mixte d’Accueil des Gens du Voyage, Maneo.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la demande d’admission de la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois à MANEO.